



HAL
open science

Le développement économique de l'agriculture et des IAA des Pays de la Loire depuis 30 ans

Anne-Béatrice Donon, Marc Gilbert, Philippe Grailhe, Jérôme Robert

► To cite this version:

Anne-Béatrice Donon, Marc Gilbert, Philippe Grailhe, Jérôme Robert. Le développement économique de l'agriculture et des IAA des Pays de la Loire depuis 30 ans. [Stage] Autres régions du monde. Faculté des Sciences Economiques.; France. Université de Nantes (UN), FRA. 1995, 57 p. hal-02851800

HAL Id: hal-02851800

<https://hal.inrae.fr/hal-02851800v1>

Submitted on 7 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Nantes
Faculté des Sciences Economiques

DESS "*Economie du système agro-alimentaire*"

**LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE
L'AGRICULTURE ET DES I.A.A
DES PAYS DE LA LOIRE DEPUIS 30 ANS**

Anne-Bénédicte **DONON**
Marc **GILBERT**
Philippe **GRAILHE**
Jérôme **ROBERT**

sous la direction de Monsieur **F. COLSON** (INRA-LERECO Nantes)

- Avril 1995 -

SOMMAIRE DE L'ETUDE

Résumé de l'étude (page 1)

Introduction à l'étude (pages 2 à 3)

I. L'EVOLUTION DE LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE (pages 4 à 24)

A) LES GRANDES EVOLUTIONS DU SECTEUR AGRICOLE REGIONAL (pages 4 à 7)

- a - Les évolutions de la population agricole (page 4)
 - Evolution numérique de la population agricole
 - La formation
- b - L'exploitation agricole (page 6)
 - Nombre et dimension des exploitations
 - Statuts juridiques des exploitations agricoles

B) LES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES REGIONALES (pages 8 à 21)

- a - Productions animales (page 8)
 - Le cheptel bovin
 - La production laitière
 - La production porcine
 - La production avicole
 - Autres productions : ovins et caprins
- b - Productions végétales (page 14)
 - Les Grandes cultures
 - Les cultures spécialisée :
 - La viticulture
 - L'horticulture ornementale
 - Les fruits et légumes
 - Une autre production régionale : les champignons

C) BILAN ET PERSPECTIVES (pages 21 à 24)

- a - Une agriculture moderne à la recherche de la valorisation optimale de ses productions (page 21)
 - Une agriculture moderne et performante...
 - ... tournée vers une politique de qualité.
- b - Les nouveaux enjeux (page 23)
 - La protection de l'environnement
 - Le tourisme rural

II. LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES ET LE DEVELOPPEMENT DES IAA (pages 25 à 36)

A) LE SYSTEME DE PRODUCTION (pages 25 à 28)

- a - L'emploi dans les IAA des Pays de la Loire (page 26)
 - Nombre de salariés
 - Le niveau de qualification
- b - Localisation géographique des industries agro-alimentaires (page 27)

B) ANALYSE SECTORIELLE DES IAA REGIONALES (pages 28 à 34)

a - La viande (page 28)

- L'emploi et la rémunération
- Evolution de la production de viande
- Les investissements dans la filière viande
- La localisation des industries de la viande

b - Le lait (page 30)

c - Travail du grain et meunerie (page 32)

- La boulangerie pâtisserie dans les Pays de la Loire: une industrie en forte croissance

d - Sucrierie et plats cuisinés (page 33)

C) PERSPECTIVES ET DEFIS POUR LES IAA EN PAYS DE LOIRE (pages 34 à 36)

a - La valorisation non alimentaire des produits agricoles (page 34)

- Les bio-carburants
- Le bois
- Plantes médicinales et aromatiques

b - Atouts et défis du secteur agro-alimentaire dans les Pays de la Loire (page 35)

III. L'IMPACT DE L'ACTION DES ACTEURS SYNDICAUX, ECONOMIQUES, INSTITUTIONNELS ET ETATIQUES DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DES IAA DES PAYS DE LA LOIRE (pages 37 à 47)

A) LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MODERNISATION ET DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE (pages 37 à 42)

a - Les facteurs du développement agricole régional: JAC, syndicalisme et coopération (page 37)

- La JAC: acteur historique de l'essor agricole en Pays de la Loire
- L'impact de l'action syndicale
- Le rôle de la coopération

b - Le rôle des collectivités territoriales et les politiques publiques (page 40)

- La politique des structures
- La politique de modernisation des exploitations

B) LE DEVELOPPEMENT DES IAA REGIONALES (pages 42 à 47)

a - Le rôle des acteurs économiques coopératifs et privés (page 42)

- Les coopératives: vers une ère industrielle
- Les initiatives privées

b - Les politiques publiques en faveur du développement des IAA (page 44)

- Les lois de décentralisation et les nouvelles compétences
- Les aides à l'investissement
- Développement économique et potentiel d'innovation régional

Conclusion : Bilan et perspectives (page 49 à 50)

Bibliographie

Résumé de l'étude

L'agriculture des Pays de la Loire n'échappe pas aux tensions animant l'ensemble du monde agricole. Elle se caractérise donc, depuis une trentaine d'années, par une réduction du nombre de ses exploitations et de sa population active, corrélativement à un accroissement notable de sa production. De plus, il semble que se dessine de plus en plus clairement à l'échelon régional, une différenciation entre une agriculture productive et une agriculture d'aménagement du territoire. L'agriculture productive, extrêmement performante, est particulièrement reconnue dans les productions animales qui représentent 65% de son activité (bovins, lait, volailles) et les productions végétales (maraîchères, fruitières ou viticoles). Elle a su conforter ses positions et valoriser ses spécificités, par le biais de marques commerciales dynamiques et d'une politique de qualité (comme la certification de produits). Cette agriculture trouve pour prolongement direct l'industrie et le commerce. L'agriculture d'aménagement du territoire se fonde, pour sa part, dans une perspective de long terme, sur la préservation de l'environnement et de la ruralité, comme facteur d'équilibre économique et social.

L'industrie agro-alimentaire régionale, se caractérise quant à elle par un tissu de grandes firmes (nationales et multinationales) et de petites et moyennes entreprises. La répartition géographique homogène de ces dernières est un facteur de dynamisme et d'innovation dans la région. Elles servent donc de relais aux grandes entreprises dont les initiatives ne vont plus, du fait de leur taille, dans le sens d'une capacité novatrice. Présentes dans trois secteurs dominants (viande, lait, travail du grain), et premier employeur industriel régional, les IAA des Pays de la Loire se trouvent néanmoins pénalisées par leur inaptitude à valoriser de façon maximale les productions locales. Elles restent par trop centrées autour d'activités de première transformation. Dès lors, il apparaît opportun que la Région s'inscrive dans une optique de quête de la qualité, en tant qu'outil de différenciation.

Sur la période 1960-1990, tant l'activité syndicale que le mouvement coopératif, spécifiques à la Région, se sont avérés déterminants pour le développement économique des Pays de la Loire. Ils subissent pourtant aujourd'hui les contraintes liées à deux facteurs : la diminution du nombre d'agriculteurs, et des écarts et disparités de performance et de revenus de plus en plus perceptibles. De ce fait, la cohésion et l'homogénéité du milieu agricole, qui ont fait sa force sur la période, est quelque peu fragilisée. Ainsi, le relais semble être pris par les collectivités territoriales. L'agriculture, en sus de ses activités productives, est amenée à jouer d'autres fonctions, liées à la dynamisation de l'espace rural. L'essentiel demeure de continuer à produire pour l'agro-alimentaire qui draine le progrès technique, la valeur ajoutée, et une forte proportion de l'emploi régional, tout en tenant compte de nouvelles variables comme l'environnement. Ainsi, les lois de décentralisation de 1982, attribuent de nouvelles compétences aux collectivités territoriales, autour desquelles gravitent de multiples organismes de développement économique. Il en découle une mission fondamentale, sous la houlette du Conseil Régional, de soutien à l'agriculture et aux IAA, dans un souci d'identité régionale. De plus, des efforts de coordination sont entrepris avec les régions voisines, composant le Grand Ouest, afin de mener à bien des projets interrégionaux de développement, et de valoriser l'approche française d'une industrie agro-alimentaire de qualité.

Mots-clefs : Agriculture, Agro-alimentaire, Développement régional, Pays de la Loire.

INTRODUCTION

Le 20 ème siècle a indiscutablement été marqué par l'internationalisation des échanges. La consécration de la philosophie multilatéraliste, qui s'appuie sur une libéralisation totale des marchés, a été formellement reconnue en 1947, lors de la conférence de la Havane et de la création du GATT. Depuis cette date, les débats autour des négociations commerciales se sont révélés particulièrement âpres, l'idée de lever les barrières tarifaires et non tarifaires étant perçue par les signataires comme une menace, voire une perte de légitimité. En 1992, le compromis de Blair House a bien traduit les conflits d'intérêts opposant les blocs dominants les échanges agricoles et alimentaires.

L'enjeu du "pouvoir vert", à savoir la maîtrise de l'agriculture, est d'ailleurs de plus en plus crucial, dans un contexte d'explosion démographique mondiale. L'Europe l'a compris assez tôt puisque dès 1962, les OCM inspirées par S.Mansholt, ont permis à l'agriculture communautaire d'engager sa seconde révolution. Les objectifs des six membres de la CEE étaient alors triples :

- assurer l'autosuffisance alimentaire de l'Europe,
- garantir les prix agricoles par le biais d'une administration publique,
- garantir le développement des capacités et de la puissance agricole.

C'est pour la France une rupture avec le passé, puisque jusqu'à ce moment, la politique agricole était ouvertement protectionniste (lois Méline de la fin du 19 ème, contrôle de la mise en marché et des approvisionnements dans les années 30, à l'exemple de la création de l'Office Interprofessionnel du blé en 1937). L'objectif du Traité de Rome de 1957 est d'atteindre une taille critique permettant à notre agriculture de faire face à la concurrence internationale ; il s'agit de passer d'une agriculture traditionnelle à un système industriel agro-alimentaire. Ceci s'est traduit concrètement par un accroissement des performances en terme de rendement, de productivité et de la mécanisation.

Pour l'agriculture des Pays de la Loire, la question est dès lors de savoir dans quelle mesure la Politique Agricole Commune a modifié sa place dans le développement régional, et sa position relative dans l'espace européen ?

Les Pays de la Loire n'ont certes pas échappé à un développement agricole rapide mais y ont aussi associé, pour des raisons historiques, l'essor d'une industrie agro-alimentaire. Ils semblent être parvenus à préserver le lien entre agriculture et alimentation ; cette dimension culturelle paraît aujourd'hui être un atout en terme de qualité des produits et d'identité régionale.

Pour aborder le milieu agro-alimentaire deux conceptions se distinguent : l'anglo-saxonne et la française.

La conception anglo-saxonne se base sur une vision "mécaniste" de l'alimentation, reposant sur une culture d'assemblage, ignorant la provenance des produits, la notion de filière,

mais construite autour de la recherche de la standardisation et de l'hygiène absolue de la denrée alimentaire.

En France, l'analyse du système agro-alimentaire s'est appuyée sur la notion de filière et plus récemment sur celle du lien au terroir. Mais l'enjeu culturel de l'agro-alimentaire français est également d'envergure économique. Ainsi, bien que l'on assiste à une inversion historique (aujourd'hui, la distribution oriente la production agricole), la défense de l'idée de filière peut constituer un atout : l'avenir réside en effet dans la réalisation d'une véritable chaîne de valeur, s'appuyant sur une solidarité de l'amont à l'aval, afin de garantir qualité et sécurité alimentaire. Une telle démarche différencierait l'industrie agro-alimentaire française de sa concurrence internationale en lui procurant de surcroît un avantage comparatif.

Dans ce contexte, les Pays de la Loire présentent diverses facettes et caractéristiques leur permettant de répondre aux défis qui leur sont posés. Sans véritable tradition commune (la création de l'entité régionale date à proprement parler de 1965), ils sont en premier lieu confrontés à un problème identitaire interne et de reconnaissance externe. A l'Ouest de l'Europe, cette région exclue de la "banane bleue" n'en reste pas moins une des entités les plus industrielles de l'Arc Atlantique. De plus les Pays de la Loire, contrairement aux idées reçues, bénéficient d'atouts potentiels en matière de qualité et d'environnement, qui atténuent sa dépendance vis à vis du "modèle" Breton.

Le rôle de l'agriculture et des IAA dans le développement économique des Pays de la Loire depuis une trentaine d'années est indiscutable. Pourtant, il reste d'actualité de tenter de mettre en évidence la dynamique interne de ces deux secteurs au plan économique (emplois, productions, investissements...) et institutionnel (rôle des acteurs syndicaux, coopératifs et politiques). Dans le cadre de cette étude, nous avons cherché à mettre en exergue les influences réciproques et croisées des deux secteurs, ainsi que le pilotage politique et économique mené conjointement par les hommes de la Région et le pouvoir étatique.

Dans un premier mouvement, nous aborderons l'évolution de la place de l'agriculture dans la région des Pays de la Loire, en ce qui concerne les hommes, leurs outils, et leurs productions.

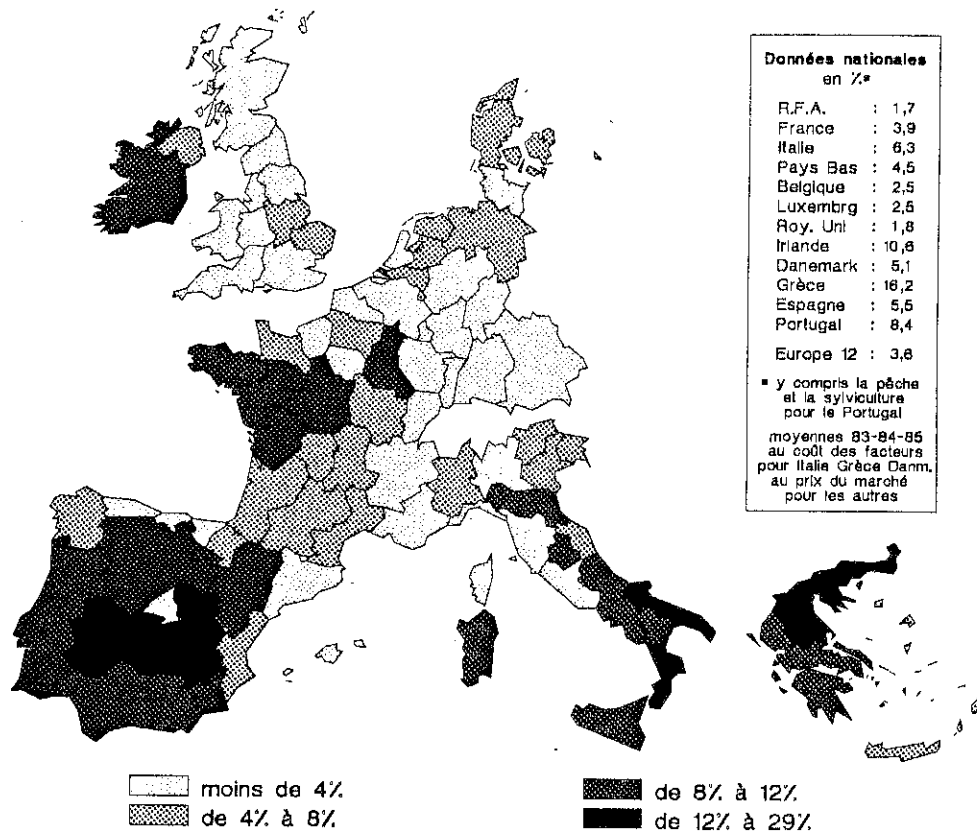
Dans un second mouvement, nous tenterons de montrer quelle place prend la transformation des produits agricoles et le développement des industries agro-alimentaire au plan économique régional

Enfin dans un dernier mouvement, nous présenterons quels rôles déterminants ont pu joué les acteurs économiques, institutionnels et étatiques dans le développement de l'agriculture et de l'agro-industrie régionale.

D'un point de vue méthodologique, nous avons construit cette étude autour de l'interview de plusieurs personnalités et de l'analyse de nombreuses sources bibliographiques (recueil de statistiques, études...). Ce travail a été réalisé en cours d'année universitaire et ne peut donc en aucun cas prétendre être exhaustif. Dans la première partie, les graphiques et tableaux ont tous été réalisés à partir des données du SCEES. Dans la seconde partie, les données proviennent de l'étude de la DRAF sur les industries agroalimentaires réalisée en 1993. L'ultime partie repose quant à elle principalement sur la synthèse des interviews que nous avons pu entreprendre.

PART DE L'AGRICULTURE DANS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

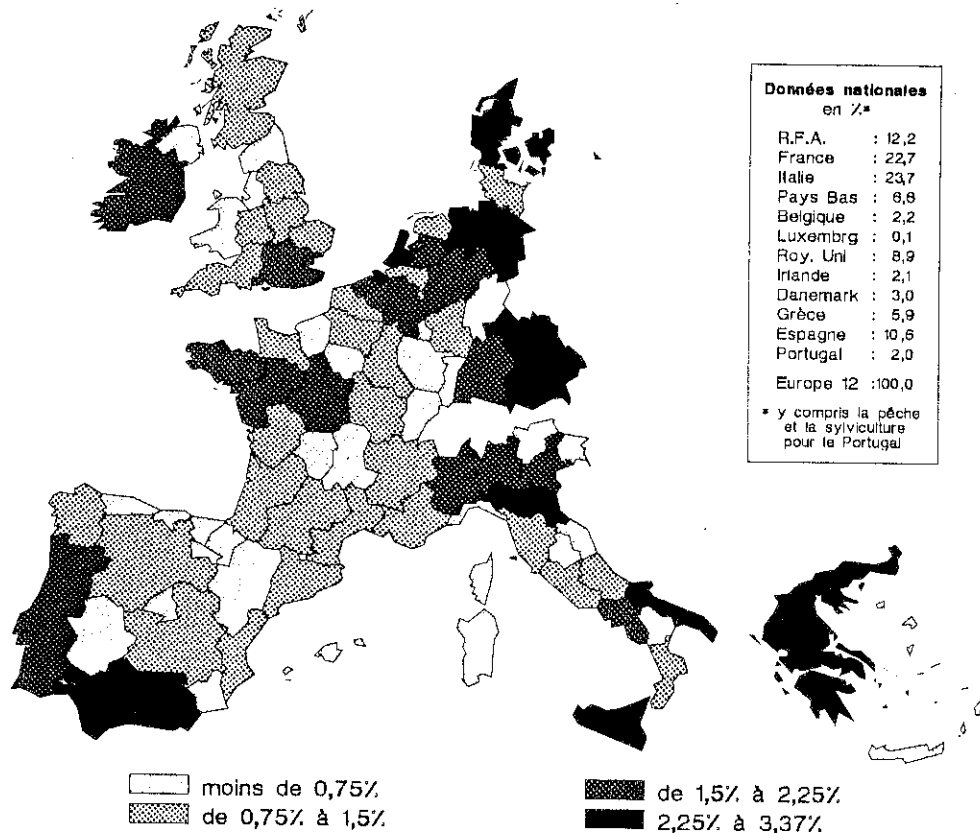
Moyenne des valeurs ajoutées brutes agricoles 1983-84-85 sur la valeur ajoutée totale 1984 *



* France : Corse incluse dans Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Grèce : VAB totale 1984 régionalisée selon la ventilation 1983
Nota : VAB au coût des facteurs pour Italie, Grèce, Danemark, Roy. Uni ; au prix du marché pour les autres

CONTRIBUTION DES REGIONS A LA VALEUR AJOUTÉE AGRICOLE

Moyenne 1983-84-85 des valeurs ajoutées brutes agricoles dans le total Eur 12



Nota : VAB agricoles au prix du marché
Source : Eurostat

I. L'EVOLUTION DE LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Afin d'évaluer la place de l'agriculture dans l'espace régional, il convient tout d'abord de rendre compte des grandes évolutions ayant affectées le secteur primaire en terme de population agricole et de structures des exploitations.

A) LES GRANDES EVOLUTIONS DU SECTEUR AGRICOLE REGIONAL

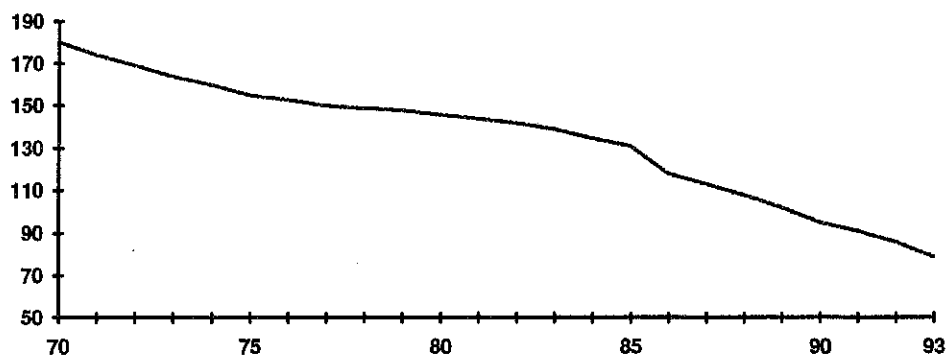
Depuis les années 60, la population agricole des Pays de la Loire a subi une profonde évolution tant sur le plan numérique que sur celui de la formation.

a - Les évolutions de la population agricole

-L'évolution numérique de la population agricole :

Le nombre d'actifs agricoles (en dehors des saisonniers et ouvriers des ETA-CUMA) a diminué de 26% (ou 60000 emplois) de 1979 à 1988 (Figure n°1)... soit moins vite que de 1970 à 1979, période durant laquelle la chute s'était montée approximativement à 30% (ou 100 000 emplois). Finalement de 1970 à 1993, le nombre d'UTAF total est passé de 180 000 à 86 000 environ, soit une diminution de 52%. En 1988, d'après le RGA, les Pays de la Loire représentaient 8.5% de la population active agricole nationale (3ème position derrière le Midi-Pyrénées et la Bretagne).

Fig. n°1 Evolution régionale du nombre d'U.T.A.F (Unité de Travail Agricole Familial) en milliers



La baisse du nombre d'agriculteurs est liée d'une part aux circonstances économiques, et d'autre part au vieillissement d'une population agricole, qui ne peut compenser les départs à la retraite par un nombre suffisant de nouvelles installations. Compte tenu de la situation générale de l'emploi, un tel phénomène peut déterminer, à terme, l'arrivée dans ce secteur d'actifs extérieurs à l'activité agricole ou au pays, soit en tant qu'actifs familial, soit en tant que salariés. Remarquons que 63% d'hommes et 37% de femmes travaillent sur les exploitations. De même, il s'avère qu'un chef d'exploitation sur huit est une femme contre un sur quatorze en 1979.

Globalement, le travail des exploitations est réalisé pour moitié par le chef d'exploitation lui même et pour plus d'un tiers, par les aides familiaux (conjoint et autres membres de la famille). La main d'oeuvre est donc essentiellement familiale. Le recours à

l'emploi salarié (15 000 permanents) dépend essentiellement du type de production. On doit remarquer cependant, que compte tenu des productions spécialisées traditionnelles, les Pays de la Loire ont plus recours au salariat agricole que les régions voisines. Ceci explique qu'un salarié agricole sur deux se trouve localisé en Maine et Loire qui compte un nombre important d'exploitations horticoles, arboricoles, viticoles ...

Selon les données du dernier RGA, l'évolution de la population agricole régionale totale se résume donc ainsi 231 703 en 1979 ; 171 798 en 1988. La démographie de l'agriculture des Pays de la Loire n'échappe donc pas aux phénomènes que l'on observe dans les autres régions. En effet, compte tenu d'une population vieillissante et d'une natalité en baisse, les enfants d'agriculteurs deviennent de moins en moins nombreux, or les difficultés rencontrées en agriculture n'incitent guère les jeunes à s'orienter dans cette branche d'activité.

On doit cependant noter un rajeunissement de la population exploitante. L'évolution de la répartition par classes d'âge des chefs d'exploitation est très révélatrice du phénomène : le nombre d'exploitants de 35 à 50 ans est en chute libre, du fait du vieillissement des classes à effectifs nombreux qui se sont installées jusque vers les années 50. Par conséquent, on peut affirmer que le nombre d'exploitations et d'actifs agricoles va continuer à baisser dans de fortes proportions (50 % entre 1979 et 2000). Il est peu probable que l'on assiste à un renversement de tendance. Ainsi, en 1979, 11% des exploitants avaient moins de 35 ans. Ce chiffre atteignait, d'après le RGA, 16 % en 1988. Ces exploitants de moins de 35 ans travaillent en outre sur les superficies les plus grandes (36.4 ha en moyenne). Les effectifs de la classe d'âge de 50 à 59 ans sont en baisse par rapport à 1979, entraînant pour les 10 ans à venir, un peu moins de départs à la retraite. Malgré tout, c'est un tiers de la surface agricole qui sera libérée avec leur départ et devra trouver preneur. Enfin, si les plus de 60 ans représentent toujours 23 % des agriculteurs, ils n'exploitent plus que 11 % de la S.A.U.

-La formation :

Déjà peu développés par le passé, les chiffres de l'enseignement agricole 1991-1992 par niveaux, montrent la faiblesse persistante de la formation régionale ,encore largement orientée vers des cycles courts.

La formation agricole en Pays de Loire

1991-1992	Nombre d'élèves	en % de l'effectif national
Cycle court	9694	13.85
Cycle long	4039	9.45
Cycle supérieur	1276	7.41
Total	15009	11.55

Selon le RGA (Recensement Général Agricole) de 1988, il apparaît que 1,2 % des agriculteurs possèdent une formation supérieure, et 16,6 % une formation secondaire. 65 % des agriculteurs n'ont pas de formation agricole au niveau des Pays de la Loire (les plus forts taux se trouvant en Mayenne et Loire-Atlantique, avec respectivement 70 et 67,8 % de "sans formation").

Ces chiffres restent toutefois à relativiser compte tenu des formations agricoles continues suivies par un nombre important d'agriculteurs et par le fait que 55 % des agriculteurs ont plus de 55 ans. De plus, les agriculteurs de moins de 35 ans à temps complet présentent un niveau de formation plus élevé :

- 55 % ont une formation secondaire agricole courte (BEPA,BPA),

- 6,6 % ont une formation secondaire agricole longue (BTSA, BAC),
- 1,3 % ont une formation agricole supérieure (BTSA, Ingénieurs).

Le Maine et Loire, la Sarthe et la Vendée sont les départements ayant la plus forte proportion d'étudiants en cycle supérieur.

b - l'exploitation agricole

-Nombre et dimension des exploitations :

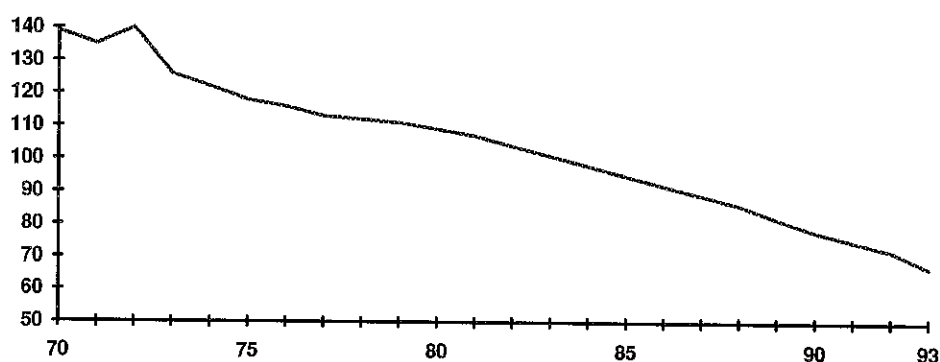
Depuis 1955, la région agricole a perdu 54% de ses exploitations (contre 55% pour l'ensemble du territoire) soit 101 000 exploitations de moins (Figure n°2).

Le rythme annuel de disparition des exploitations, qui était de 2% entre 1955 et 1970, s'est accéléré entre 1979 et 1988 avec 2.7%. En 1993, il n'existe plus que 66 900 exploitations dans la région.

Dans le même temps, la superficie moyenne par unité a doublé en passant de 13,3 ha à 26,7 ha. On constate ainsi que le nombre des exploitations de moins de 40 ha a très fortement diminué... Ces pertes ont deux origines principales :

- la cessation d'activité s'accompagnant du démembrement pour les petites surfaces ,
- l'accroissement de la taille au delà de 40 ha pour les autres.

Fig.n°2 Evolution régionale du nombre d'exploitations (en milliers)



En 1988, plus de 25 % des exploitations possèdent plus de 40 ha de superficie. Parmi ces exploitations, celles de 50 à 70 ha ont vu leur nombre multiplié par 2,7 et celles de 70 ha et plus, par 3.

Evolution du nombre d'exploitations et de leur superficie

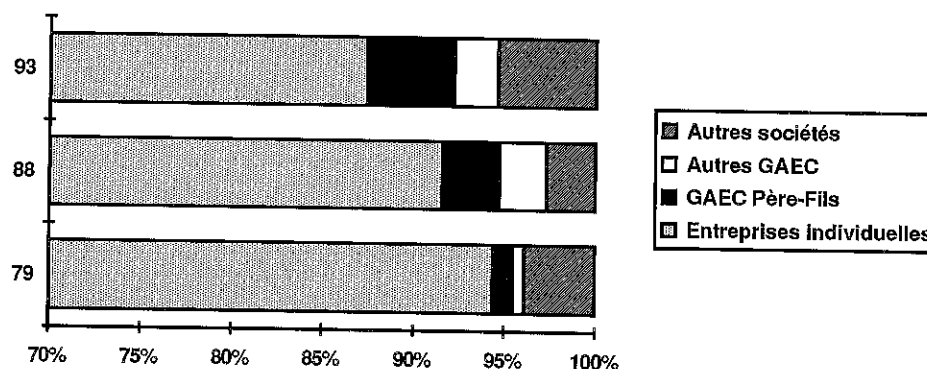
Années	Nombre d'exploitations	Superficie moyenne (en ha)
1955	187 500	13.3
1970	139 400	17.8
1979	111 900	21.9
1988	86 700	26.7
1993	66 900	33,0

L'évolution du nombre d'exploitations et de leur superficie nous montre bien que la diminution du nombre de ces dernières s'accompagne d'un accroissement de leur superficie.

-Statut juridique des exploitations agricoles :

Les entreprises individuelles, en fort déclin (de 104 000 en 1979 à 58 000 en 1993, soit moins 47%), représentent toujours nettement plus des 3/4 des exploitations (Figure n°3).

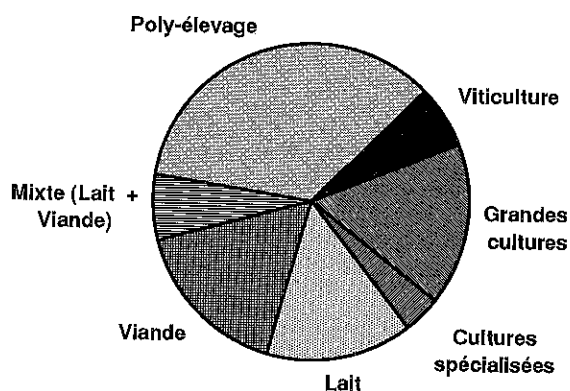
Fig.n°3 *Structure régionale des exploitations*



Les GAEC Père-Fils connaissent quant à eux un succès grandissant (1242 en 1979, 3207 en 1993). Ils permettent en effet, d'un point de vue juridique, de faciliter la transmission des exploitations.

En 1993, les entreprises individuelles se répartissaient selon les productions suivantes :

Fig.n°4 *Répartition des exploitations selon les types de production*



On constate donc que les exploitations de la région pratiquent très majoritairement une activité de production animale (75% des exploitations environ). Parmi ces exploitations, la moitié ne produit que du lait et/ou de la viande, alors que l'autre pratique un système de polyculture-élevage. Notons que les GAEC par exemple ont une activité essentiellement tournée vers le bovin-lait ou le bovin-viande : ceci explique que 25% des GAEC nationaux se situent en Bretagne et Pays de Loire.

Les Pays de la Loire semblent présenter des spécificités en terme de productions, affectant comme nous venons de le voir la structure de ses exploitations. Aussi, après avoir décrit l'outil agricole régional, nous allons tenter de dresser un portrait de ses principales productions.

B) LES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES REGIONALES

Les productions agricoles des Pays de la Loire, présentent pour particularité d'être aux 2/3 d'origine animale, les productions bovines, porcines mais aussi avicoles étant largement dominantes.

a - Les productions animales

-Le cheptel bovin :

La région Pays de la Loire se situe au premier rang pour la production de viande bovine avec 18 % environ de la production nationale. En quinze ans, le volume de la production régionale a augmenté trois fois plus qu'en moyenne pour la France. Deux facteurs ont contribué à cette croissance:

- d'une part l'essor de la production de viande de taurillons,
- d'autre part aux vaches de réforme (+50 % en 20 ans).

La production trouve en aval un réseau d'abattage et de transformation très structuré.

Fig.n°5 Evolution de l'effectif bovin total (en milliers de têtes)

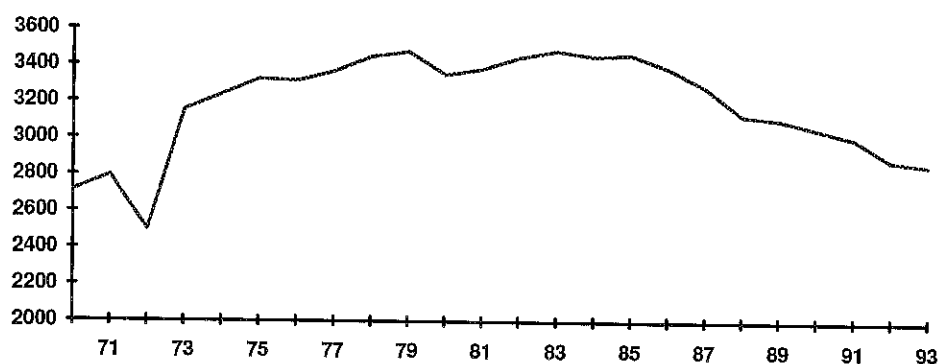
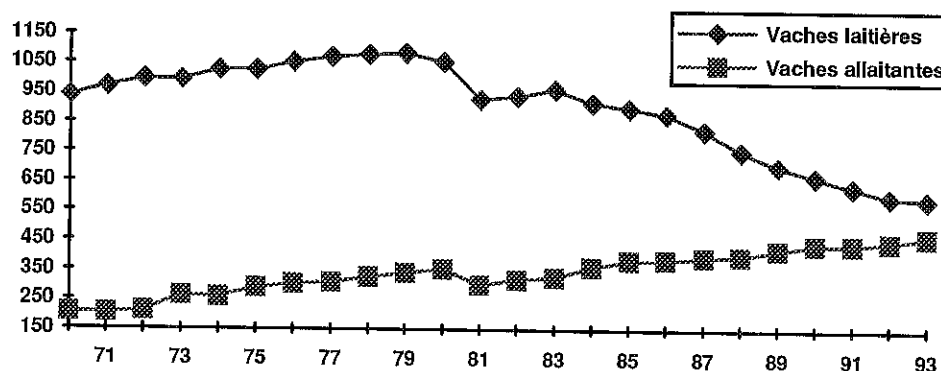


Fig.n°6 Evolution régionale des effectifs Vaches laitières et Vaches allaitantes (1000 têtes)



La production de viande bovine a connu un fort développement de 1970 à 1987. Depuis cette date, on constate un recul assez net (88-89), puis une relative stagnation (Figure n°7).

Fig.n°7 *Evolution de la production régionale de viande bovine (en milliers de tonnes)*



Depuis le début des années 80, on observe une relative stabilité de la production de viande de veaux; le niveau de production de vaches de réforme est élevé, et l'on assiste à une augmentation très sensible du nombre des femelles de plus de deux ans depuis l'instauration des quotas laitiers en 1984. La production de jeunes bovins tend à se développer au détriment des viandes traditionnelles (boeuf et taureau).

Concernant la localisation des productions, il faut souligner la très grande spécialisation bovine, en Mayenne et plus au sud, dans les Mauges et le bocage Vendéen, qui représentent les régions naturelles où l'élevage bovin est le plus intensif.

La densité du cheptel apparaît nettement plus faible et proche de la moyenne française dans certaines zones du littoral (du fait des emprises touristiques et des marais), dans les régions viticoles (Sud-Loire, Pays Nantais ...) et dans les régions céréalières proche de la Charente-Maritime, de l'Indre et Loire et du Loire et Cher. La diminution du cheptel affecte la quasi totalité de la région, à l'exception des zones dominées par la race Charolaise. Les zones de forte diminution du cheptel correspondent en général à celles de faible densité bovine, ce qui confirme une certaine spécialisation de l'agriculture selon les régions.

-La production laitière :

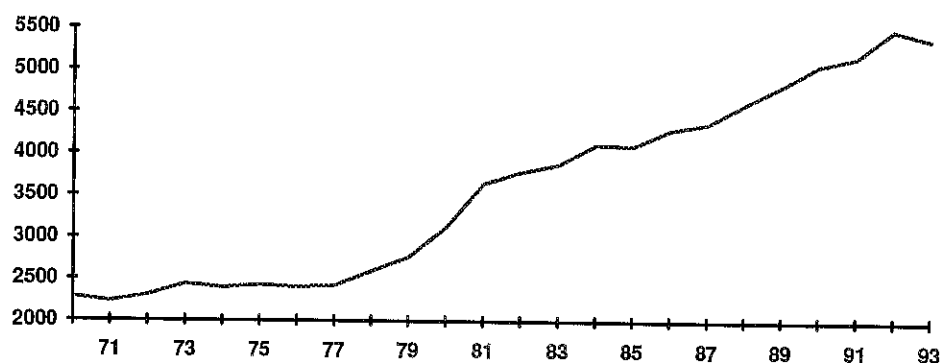
Avec 33,7 Millions d'hectolitres de lait produits en 1993, les Pays de la Loire réalisent 14 % de la production nationale et sont la deuxième région laitière française après la Bretagne. La progression des livraisons a été très forte avant l'instauration des quotas laitiers (+ 6% /an de 1973 à 1983). Ceci explique que près de la moitié des jeunes agriculteurs s'installaient en production laitière (principal axe de développement de la région) jusqu'en 1983.

Les quotas ont stoppé cette croissance et accéléré la restructuration du secteur (baisse du nombre des troupeaux laitiers). Les trois régions du Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire) ont recensé une forte diminution du nombre de producteurs entre 1982 et 1992. Concernant les Pays de la Loire, leur effectif a subi une baisse de 59.1 % dès la période 1981-1985. Les agriculteurs et éleveurs laitiers de la région s'étaient peut-être mieux préparés à la réalité des quotas, en décidant de se diversifier ou de se recentrer sur d'autres productions, avant leur mise en place (contrairement aux bretons et aux normands dont les effectifs ont fléchi plus tard entre 1986 et 1992).

Outre la baisse du nombre des producteurs laitiers (- 59 % entre 1982 et 1992), on a observé trois évolutions illustrant bien le phénomène de recentrage de cette production dans les Pays de la Loire :

- une augmentation de la taille des exploitations,
- une hausse de la collecte par unité de production (140 % entre 1982 et 1992),
- un accroissement de la productivité par animal (Figure n°8).

Fig.n°8 Evolution régionale des rendements laitiers par vache (en litres)

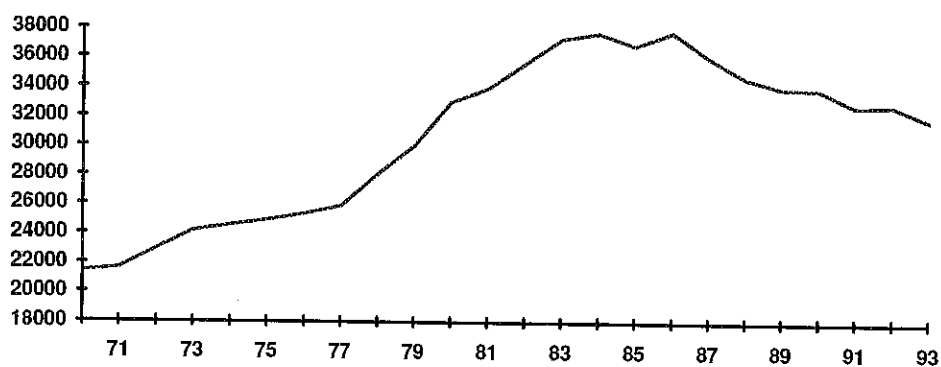


L'activité de *collecte* est réalisée à 91 % par 25 établissements, ce qui est un indicateur pertinent du degré de concentration élevé de l'activité.

En 1992, les 41 établissements de collecte situés dans la région ont collecté 36 millions d'hectolitres de lait :

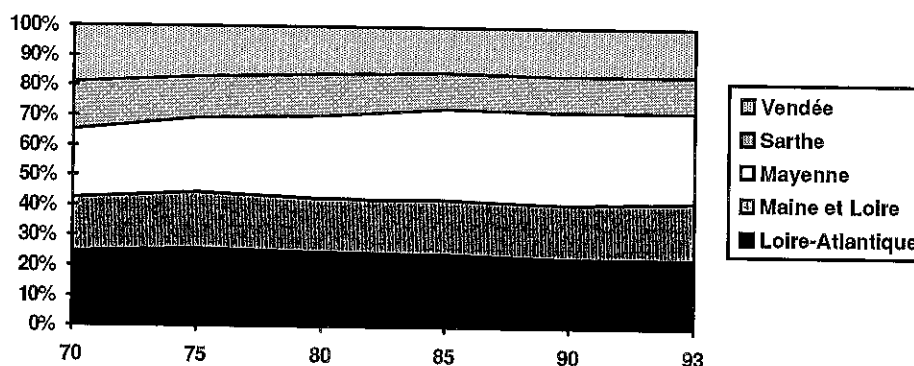
- 83 % des quantités proviennent des producteurs régionaux,
- 17 % des producteurs hors région.

Fig.n°9 Evolution régionale des livraisons de lait de vache (en milliers d'hectolitres)



La part de la région se situe actuellement à 15 % des livraisons nationales (Figure n°9). La récolte moyenne livrée par vache laitière est de 6200 litres par an à l'horizon 2000.

Fig.n°10 Répartition des livraisons de lait de vache par département



Les quantités livrées le sont à 90 % à des établissements des Pays de la Loire et 10 % seulement, à des établissements hors région (surtout en Bretagne).

Répartition régionale des livraisons selon le statut juridique des collecteurs
(en milliers de litres)

	Coopératives	Privé	Total
Loire-Atlantique	3377	4402	7779
Maine et Loire	2949	3151	6100
Mayenne	2189	8098	10287
Sarthe	1740	2180	3920
Vendée	3109	2021	5130
Total Pays de la Loire	13364 (40 %)	19852 (60 %)	33216 (100 %)

Mayenne et Loire-Atlantique représentent les deux plus importants livreurs régionaux, avec respectivement 10 287 et 7 779 milliers de litres (Figure n°10). Pourtant, alors qu'en Loire-Atlantique les coopératives représentent près de 40 % des livraisons, cette part ne se monte qu'à 25 % en Mayenne. Il est également remarquable de constater que les livraisons du Maine et Loire sont à 50 % le fait de la coopération (rôle de la CANA).

-Production porcine :

Deux éléments essentiels de la production porcine caractérisent l'évolution de ces vingt dernières années :

- un décalage progressif entre la consommation et la production amenant une situation de déficit qui ne cesse de s'aggraver ,

- une réaction à cette situation, avec la mise en place d'un plan de rationalisation porcine par les pouvoirs publics qui s'est logiquement accompagnée d'une évolution positive de la production.

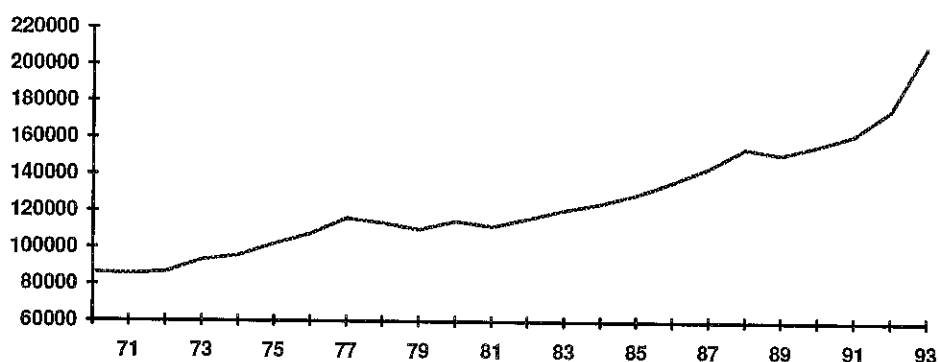
La production porcine s'avère privilégiée dans un certain nombre de départements où elle a tendance à se concentrer : les régions Bretagne et Pays de la Loire représentent aujourd'hui plus de 50 % de la production française alors que ce taux ne dépassait guère 30 % en 1965. L'amélioration importante de la productivité en est l'une des causes.

L'évolution du cheptel porcin régional se traduit par deux phénomènes :

- une forte croissance: les Pays de la Loire enregistrent une des plus fortes augmentations relatives en France, en particulier en naissance, bénéficiant probablement d'un effet d'entraînement dû à la proximité de la Bretagne (Figure n°11).

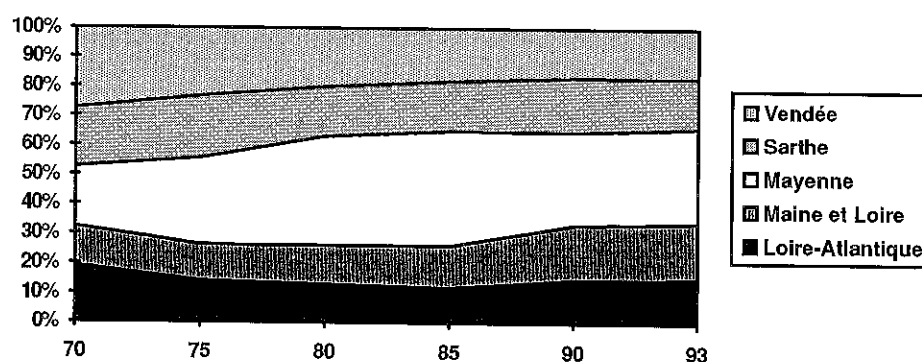
- une concentration des élevages: 76 % des élevages qui avaient moins de 40 truies en 1979 ont disparu en 1988. Par contre, durant cette même période, le nombre de porcheries de plus de 40 truies-mères passe de 410 à 1060 et leur part dans le cheptel total, de 44 à 84 %. Ainsi, la majorité du cheptel est concentrée dans des élevages de type industriel: les porcheries de plus de 1000 porcs (40 établissements) détiennent 9 % du cheptel (16 % en Bretagne). La production familiale traditionnelle représente moins de 5 % du tonnage produit.

Fig.n°11 *Evolution régionale de la production de viande porcine (en tonnes)*



La Mayenne est toujours le premier département de la région pour ses effectifs porcins (+31%)(Figure n°12). Toutefois, on peut dire que le développement relatif du cheptel reproducteur a été nettement plus important en Vendée (plus 92 %).

Fig.n°12 *Répartition de la production de viande porcine par départements*



Grâce à cette évolution, la filière porcine des Pays de la Loire dispose d'atouts favorables à la poursuite de son développement (deuxième rang après la Bretagne), et au renforcement de sa compétitivité. On peut mentionner:

- une industrie de l'aliment capable de répondre à une demande accrue, à un prix compétitif,
- un bon niveau technique, sanitaire et génétique des élevages,
- la présence de groupements de producteurs assurant un bon encadrement de leurs adhérents,

- une bonne maîtrise des problèmes de nuisance et d'environnement comparativement à d'autres régions d'Europe (Bretagne, Pays-Bas) ayant une plus forte densité porcine,
- des outils de transformation modernes et dynamiques,
- une bonne image de marque de l'économie porcine régionale grâce à des produits régionaux de qualité : labels, marques ...

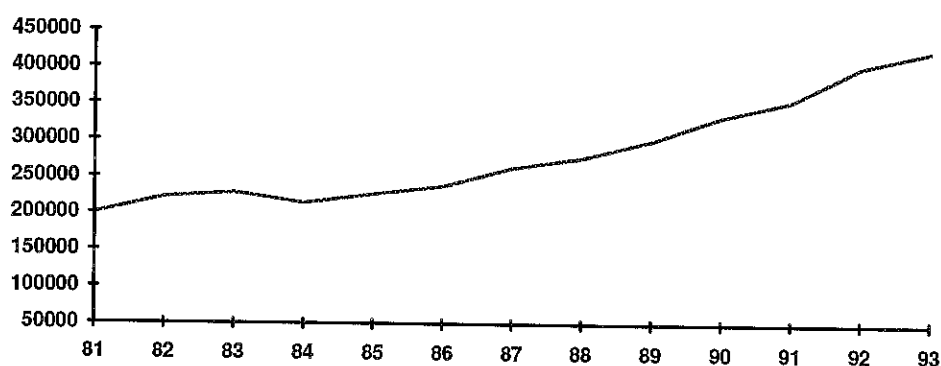
Il convient cependant de nuancer ces remarques en rappelant que la compétitivité de la filière porcine régionale n'atteint pas celle de certaines autres régions d'Europe ; en effet, les zones à forte densité porcine bénéficient généralement de coûts de production plus faibles, inhérents en particulier à l'alimentation, au transport des animaux, ainsi qu'aux services techniques.

-Production Avicole :

La filière avicole doit pour une large part son développement aux structures d'alimentation du bétail présentes dans la région. La fabrication en 1990, était de 1,6 Millions de tonnes, soit un peu plus de 1/5ème de la production nationale.

Malgré les problèmes d'environnement, la filière avicole devrait poursuivre son développement, en s'appuyant sur des innovations, des stratégies de qualité et la diversification vers des sous-produits.

Fig.n°13 Evolution régionale de la production avicole (en milliers de tonnes)



Dans les Pays de la Loire, la production hors-sol de viandes de basse-cour et d'oeufs a connu l'un des plus forts développements : plus 6 % l'an depuis 1970 (Figure n°13). Cette croissance, observée dans les cinq départements, a été particulièrement forte en Vendée et en Sarthe : respectivement plus 6 et plus 7 %. La région est la seconde région productrice française avec 17 % de la valeur nationale produite. Elle se caractérise par une production importante de volailles de qualité "Label" (plus de 20 % en poulets et pintades).

Dans le domaine de la volaille, le poulet est de loin l'espèce la plus produite devant la dinde et le canard. La production en volume de pintades est relativement faible, et en diminution depuis 1992.

Cette production est souvent le fait de jeunes agriculteurs travaillant sous contrat avec des firmes.

Les abattoirs de volailles sont nombreux : quelques grosses unités de plus de 1 000 tonnes, comme Arrivé, Debien & Fils, SACPEA Avimaine, concentrent l'essentiel de la production (environ 90 %). Ces abattoirs côtoient de nombreuses petites tueries.

-Autres productions : ovins et caprins

La région des Pays de la Loire n'est pas une région traditionnelle d'élevage ovin (seulement 3% du troupeau français), mais connaît tout de même une forte croissance de son cheptel. La production ovine (culminant en 1982 à 9 800 tonnes), a connu une croissance annuelle, de l'ordre de 5% de 1970 à 1982. La production régionale, en forte baisse ces dernières années, ne représente plus que 6 400 tonnes de viande ovine, et 570 tonnes de viande caprine, soit moins de 4% de la production nationale. La Vendée réalise 50% de la production régionale de ces viandes.

Pour la production ovine, la PCO (Prime Compensatrice Ovine), associée aux aides locales, devrait permettre à la région de se maintenir à 5 500 tonnes d'ici à l'an 2000. L'attribution d'aides à la brebis ne va pas quant à elle dans le sens d'une augmentation du nombre d'agneaux par brebis, mais plutôt dans celui d'un accroissement du cheptel moyen. Dans un contexte de stabilité des volumes de lait de chèvres, compte tenu de l'augmentation de la productivité par animal et donc d'une réduction des effectifs, la production caprine atteindrait 500 tonnes à l'an 2000.

Bien que très marqués par les productions animales, les Pays de la Loire disposent d'autres atouts, et notamment de productions végétales spécialisées. La renommée du maraîchage, de la viticulture et de l'horticulture ornementale de la région n'est plus à établir et permet à nos cinq départements de tenir en la matière un rôle national important.

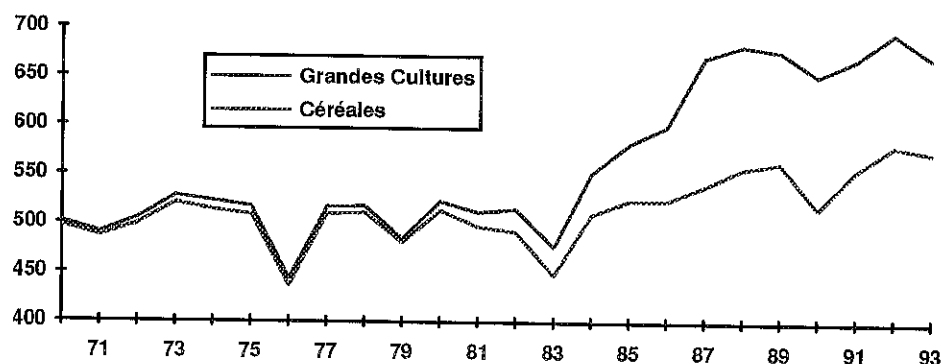
b- Les productions végétales

La production végétale dans les Pays de la Loire est caractérisée par deux traits dominants, à savoir le développement des grandes cultures d'une part, et la présence économiquement importante de cultures spécialisées traditionnelles.

-Les Grandes Cultures :

Les productions végétales n'occupaient jusqu'à ce jour qu'une faible partie de la SAU régionale. Les problèmes rencontrés par les productions animales (quotas, saturation des marchés...) occasionnent depuis quelques années un développement de certaines productions végétales, notamment dans les grandes cultures (Figure n°14).

Fig.n°14 *Evolution régionale des surfaces en grandes cultures (en milliers d'hectares)*



Compte tenu des quotas laitiers, de l'agrandissement des surfaces des exploitations, la production de céréales et oléo-protéagineux, est un des premiers axes de diversification des agriculteurs (Figure n°15). Pour les oléoprotéagineux, le développement est plus récent et se caractérise par un doublement des surfaces de 1983 à 1986 (Figure n°16).

Les céréales ont connu une progression annuelle de production de +3% de 1970 à 1985, dûe en grande partie aux gains de productivité, rendus indispensables par les tensions sur les marges. Actuellement, les investissements nécessaires ne peuvent être amortis que par une croissance des volumes collectés. Les entreprises opèrent de ce fait des rapprochements structurants, par croissance externe, et accélèrent leurs investissements.

Fig.n°15 Evolution régionale de la production de céréales (en milliers de quintaux)

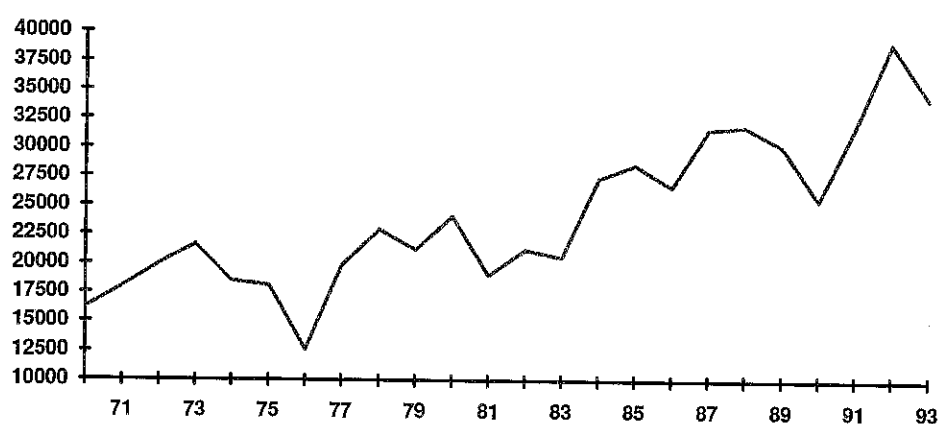
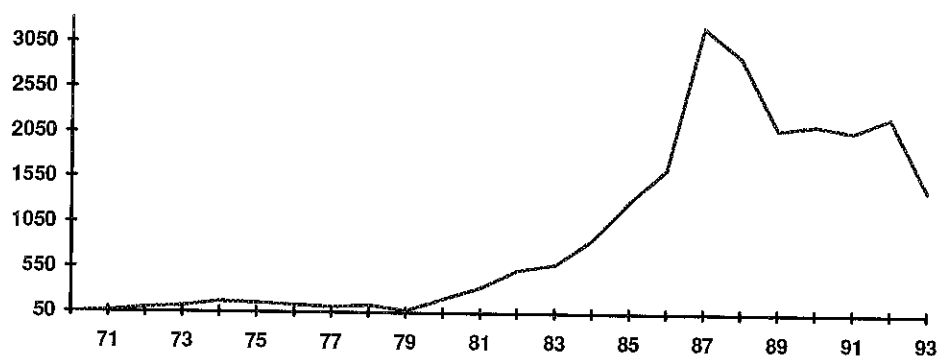


Fig.n°16 Evolution régionale de la production d'oléagineux (en milliers de quintaux)



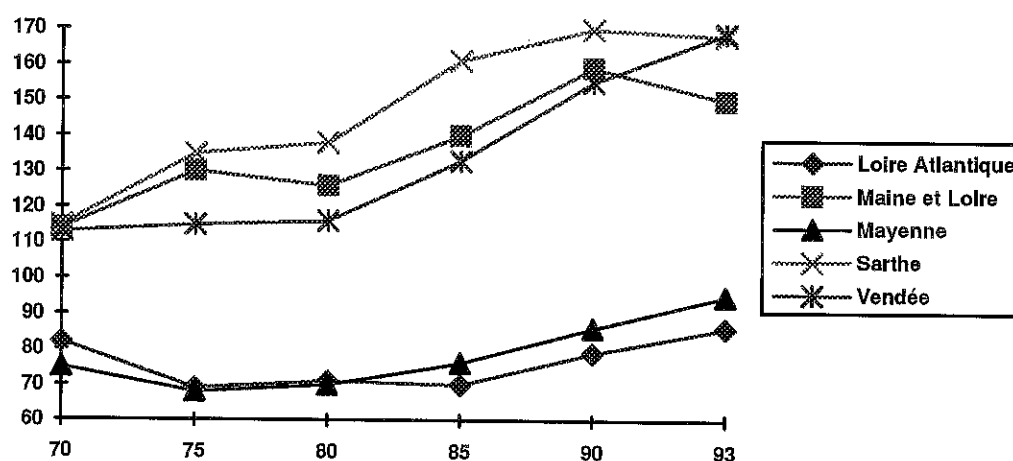
En matière de grandes cultures, la Région bénéficie de nombreux atouts :

- la concentration des opérateurs,
- un outil modernisé du fait des investissements coopératifs,
- des capacités de stockage couvrant les besoins actuels,
- une transformation de proximité (alimentation animale, meunerie, trituration) absorbant 65% des volumes collectés.

Pourtant des faiblesses subsistent, au nombre desquelles, la dimension relativement faible des surfaces en place (surtout lorsqu'on les compare à celles connues en Beauce) et une ouverture à l'exportation des produits régionaux notoirement insuffisante.

De plus les structures ne sont pas naturellement adaptées à ces productions, excepté dans certaines zones de la région (plaine de la Sarthe, sud Vendée, Saumurois, sud Mayenne), (Figure n°17).

Fig.n°17 Répartition des surfaces en grandes cultures selon les départements



Les productions de grandes cultures se développent donc en tant que productions complémentaires ou d'auto-approvisionnement, dans les exploitations d'élevage de la région. (soit valorisation de l'aval, soit alliance à d'autres métiers).

-Les cultures spécialisées :

On regroupe ici sous le terme de cultures spécialisées, les produits issus de la viticulture, de l'horticulture ornementale et du maraîchage (fruits et légumes).

La viticulture

Malgré un riche passé, la région n'est aujourd'hui viticole que dans deux départements, la Loire Atlantique et le Maine et Loire. De surcroît, dans ces deux départements, les principales zones viticoles demeurent regroupées sur quelques cantons. Il s'agit donc d'une viticulture qui profite de micro-terroirs et de micro-climats.

En terme de surface, les petites structures tendent à disparaître, tandis que la concentration dans des exploitations de plus de dix hectares tend à être assez forte, notamment en AOC. De 1979 à 1989 le vignoble de la région a perdu 15 100 ha, passant de 57 800 ha à 42 700 ha, soit une chute de 26% . Cette baisse des superficies globales est due surtout à la disparition progressive des vignes à vins de table pour la consommation courante (cépage hybride - réduction d'un peu plus de la moitié de la superficie).

Par contre les superficies en vigne pour la production de vin de qualité (VQPRD) se sont maintenues en moyenne sur 10 ans, avec des évolutions nuancées selon les vignobles :

- vignoble du Muscadet: en expansion constante depuis 10 ans,

- des prix du négoce qui sont devenus plus attractifs,
- du développement des ventes en grandes et moyennes surfaces,
- du développement des ventes à l'exportation .

L'horticulture ornementale

L'horticulture ornementale française regroupe quatre branches d'activité spécialisées (sur 20300 ha de superficie en 1990) :

- les pépinières (77 %),
- les fleurs et feuillage coupés (10 %),
- les plantes en pot et en massif (3 %),
- les bulbes (3 %).

C'est un des rares secteurs regroupant les fonctions de production et de commercialisation, les producteurs assurant aussi la mise en marché des produits qu'ils ont cultivés. Le début des années 1990 a marqué un tournant pour la production horticole nationale. Secteur à forte croissance lors de la décennie précédente, il se trouve aujourd'hui confronté à des difficultés d'ordre économique:

- les ménages restreignent le budget loisir et leur consommation florale en pâtit,
- la hausse de TVA se traduit par une baisse des volumes consommés,
- les importations des pays tiers sont difficilement maîtrisables sur un marché intérieur non soutenu,
- les réseaux de distribution se concentrent alors qu'il n'y a pas de regroupement de l'offre au niveau des producteurs. La pression se fait plus vive, autant sur les prix, que sur la qualité des produits et les délais de paiement.

La région représente 9 % des exploitations horticoles françaises et 12 % des surfaces nationales consacrées à l'horticulture (9 500 ha). Le chiffre d'affaires régional atteint 1,2 milliards, soit 13 % du CA national. L'horticulture régionale occupe plus de 4 700 actifs à temps plein (11 % du total national). Au cours des années 1980, l'évolution globale de l'horticulture dans les Pays de la Loire s'est traduite par une diminution de près de 10 % du nombre d'exploitants. Cette diminution a été nettement inférieure à celle du nombre global d'exploitations agricoles qui atteint environ 22 % sur cette même période.

Aussi, on a observé une stabilité des superficies, un doublement de la surfaces en serres et abris hauts, une augmentation de près de 13 % du nombre d'emplois et une multiplication du chiffre d'affaires par 2,5 (en francs courants). Cette évolution illustre une nette orientation vers des productions intensives et spécialisées. Le développement de l'intensification est étroitement lié à l'utilisation de technologies nouvelles, ainsi qu'au développement de l'automatisation et des cultures hors-sol.

Considérant plus spécifiquement les pépinières ornementales, la demande était jusqu'à présent soutenue par le développement des jardins d'agrément et les espaces verts des collectivités. Cette demande tendrait à se contracter sous l'effet d'une conjoncture économique moins favorable (budgets des collectivités stabilisés, baisse de l'indice de construction). Néanmoins, les pépinières ornementales, mais également forestières et fruitières devraient se maintenir au niveau actuel, par la concentration de la production au sein d'entreprises spécialisées et adaptées au marché. De plus, la région dispose de moyens humains, climatiques et d'une approche qualité lui ouvrant de réelles perspectives d'expansion.

Concernant les autres branches d'activité spécialisées, la région peut miser sur leur croissance, notamment du fait de la Loire-Atlantique, qui connaît un développement important dû à la reconversion des maraîchers nantais.

Des structures cohérentes de commercialisation et une spécialisation des entreprises, élargissant leur gamme afin mieux répondre au marché de consommation, conditionnent l'avenir de ce métier.

Les Fruits et Légumes :

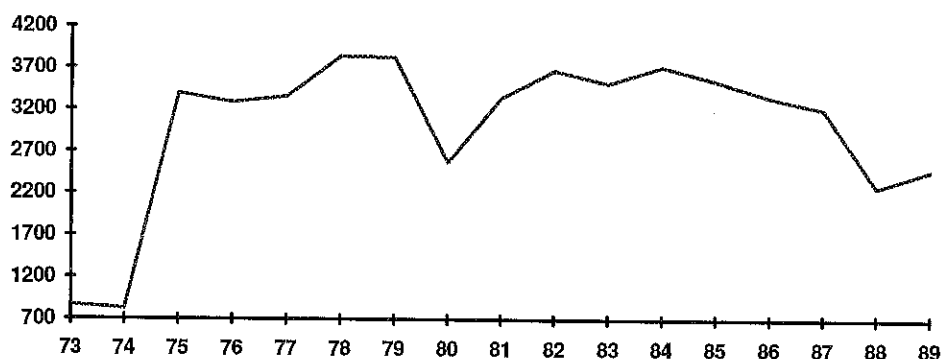
Le secteur fruits et légumes frais de la région Pays de la Loire représente, en valeur, 8 % de la production française, soit 12% pour les fruits (6ème région), et 9% pour les légumes (2ème région).

Légumes

Cultivées dans des zones très spécifiques (Vallée de la Loire, Îles et côte Atlantique), ces cultures occupent 22 000 ha dont 5 000 ha en maraîchage, soit 0,7% de la SAU pour 4,2% de la production agricole (en 1987) et représentent 12 % de la production nationale (Figure n°19).

Les productions principales sont (par ordre de tonnage) : les pommes de terre (Figure n°20), champignons, tomates, salades, poireaux, carottes, concombres, melons.

Fig.n°19 *Evolution régionale de la production de légumes (en milliers de quintaux)*



Les exploitations maraîchères sont, dans leur très large majorité, de petite dimension : 90% d'entre elles ont une superficie inférieure à 5 hectares. Les exploitations moyennes et grandes, en faible nombre, représentent une part très importante de la production (40%). La Loire Atlantique et le Maine et Loire détiennent 80 % des surfaces de légumes des Pays de Loire en 1990.

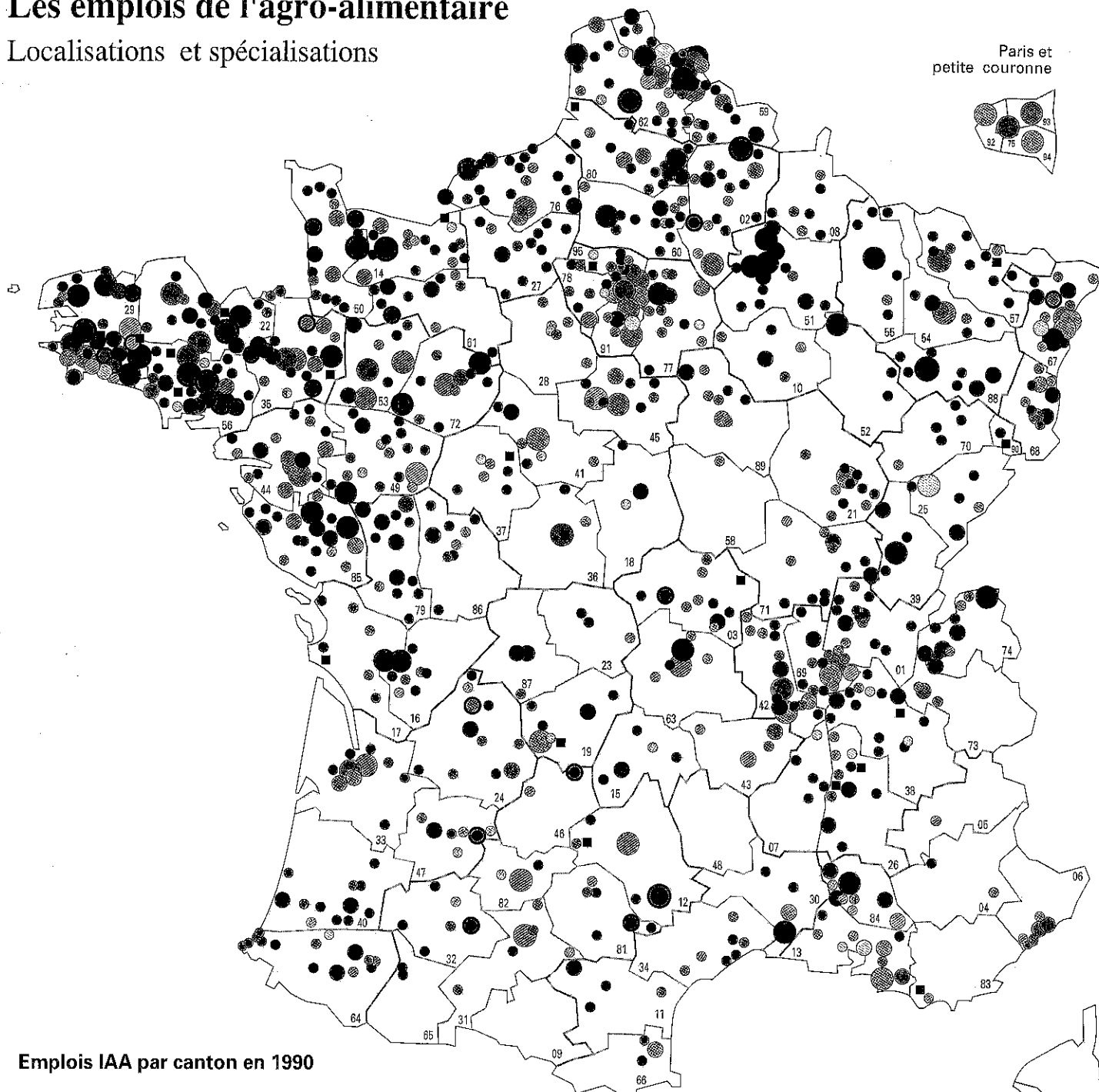
En terme de spécialisation régionale, les cultures intensives de plein air et les serres et abris se concentrent le plus souvent à proximité de la mer, en raison de la douceur du climat : littoral méditerranéen, Basse Vallée du Rhône, Roussillon, Vallée de la Garonne, Bretagne.

Avec 9% du parc de serres légumières en 1988, les Pays de la Loire sont en 3^e position nationale. Les surfaces progressent toutefois moins rapidement que la moyenne nationale au cours des 15 dernières années. Cette évolution est nette en Loire Atlantique.

Sur les 15 dernières années, la tendance nationale est à l'accroissement des surfaces en légumes de plein champs. La région n'occupe dans ce domaine qu'une position modeste et en

Les emplois de l'agro-alimentaire

Localisations et spécialisations



Paris et
petite couronne

Emplois IAA par canton en 1990

Très faible présence d'emplois dans les IAA,
moins de 20 emplois, hors boulangerie

Présence significative des IAA sous forme de petits établissements
de 20 à 99 emplois, hors boulangerie

Au moins 100 emplois dans les IAA, hors boulangerie

Nombre d'emplois par canton

○ 100 à 399 ○ 400 à 799 ○ 800 et plus

○ Les IAA sont en situation de mono-industrie

Les 2/3 de l'emploi industriel sont dans les IAA,
(information retenue pour les cantons ayant
400 emplois et plus dans les IAA)

■ Présence notable d'emplois dans la boulangerie industrielle,
hors agglomérations importantes

© SEGESA - 1995

Spécialité principale :

dominante		notable		dominante		notable	
industrie de la viande	■	■	■	industries diverses	■	■	■
industrie du lait	■	■	■	boissons et alcools	■	■	■
conserves	■	■	■	tabac	■	■	■
travail du grain	■	■	■	aucune spécialité	■	■	■

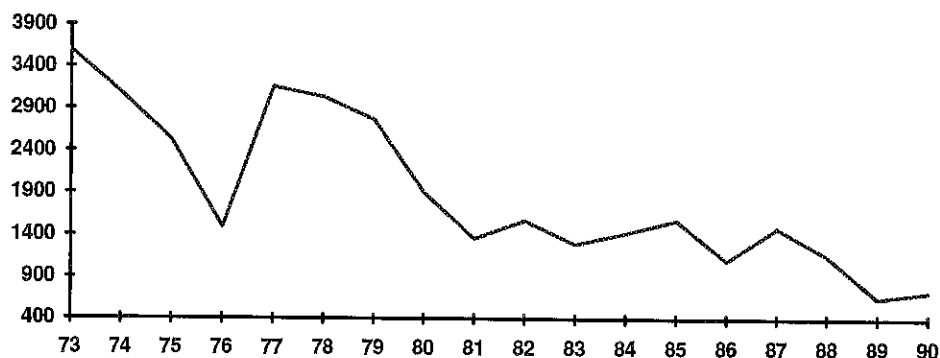
Dominante = plus de 60 % des emplois dans la branche

Notable = de 30 à 60% des emplois (branche principale)

Aucune spécialité = aucune branche n'atteint 30 %

déclin (3% des surfaces française, 11° rang). Cette perte de vitesse est liée à la réduction des surfaces du Maine et Loire. La Loire Atlantique poursuit sa spécialisation (accroissement des surfaces à 90% cultivées de façon intensive).

Fig.n°20 *Evolution de la production de pommes de terre (en milliers de quintaux)*

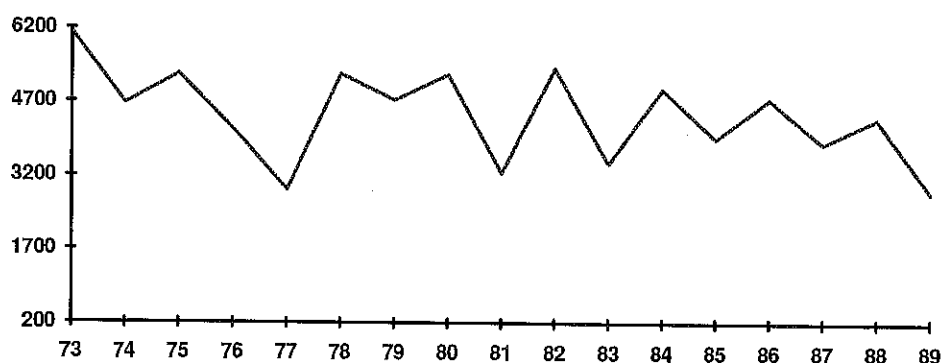


Quelques autres spécialités caractérisent la région : carottes primeures nantaises (sur le déclin malgré tout), les pommes de terre de Noirmoutier, les haricots verts de Saumur, les "maugettes" de Vendée, et la mâche nantaise. Pratiquement un tiers de la production de salade est réalisée en mâche, qui connaît un redéploiement depuis quelques années du fait d'améliorations techniques dans son traitement et son conditionnement.

Fruits

La production fruitière occupe une place prépondérante en Pays de la Loire (Figure n°21), qui lui confère le 6^{ème} rang national (12%). La région a donc très fortement régressé puisqu'elle constituait la seconde région de France en 1987. Aujourd'hui, ce sont principalement les vergers de pommiers qui couvrent une surface d'environ 7 800 ha avec une production annuelle de l'ordre de 300 000 t, viennent ensuite les poiriers avec 760 ha (20 000 t), et les baies de fruits rouges avec 560 ha, en 1990.

Fig.n°21 *Evolution de la production fruitières (en milliers de quintaux)*



Première région française productrice de *pommes*, le Val de Loire se voit fortement concurrencé par le Sud-Est, alors que le Sud-Ouest marque le pas. Malgré l'incident climatique de 1991, la restructuration de la production et la maîtrise technique ont permis une amélioration des rendements moyens à l'hectare : 34 t/ha en 1988, 40 t/ha attendus en l'an 2000. Depuis 15 ans, un peu plus de 2 000 ha de plantation de pommiers ont été subventionnés

par l'ONIFLHOR. Pourtant, la production émane surtout de deux départements : Maine et Loire et Sarthe.

La *poire* considérée comme une culture complémentaire, a vu ses surfaces réduites de près de 20 % entre 1988 et 1990. C'est surtout le verger ancien qui régresse, alors que les plus récents connaissent une bonne progression des rendements (de 27t/ha à 30 t/ha). La production ne peut donc pas être maintenue.

Les *baies* doivent à l'avenir se tourner vers l'industrialisation et la transformation si elles veulent faire face à un marché globalement saturé et à la vive concurrence exercée par les pays de l'Est. Le cassis représente les 3/4 de la production régionale de baies.

une autre production régionale : les champignons

Environ 220 exploitations assurent la production française de champignons dont 75% est issue des régions Pays de la Loire, Centre, Poitou-Charentes. Le Maine et Loire est de loin le premier département producteur avec 40% de la production française. La production a fortement cru en 20 ans, passant de 70 000 à 240 000 tonnes.

C) BILAN ET PERSPECTIVES

Au terme de cette première partie de l'étude, il semble nécessaire de dresser un bilan de l'agriculture en Pays de la Loire et de ses perspectives.

a - Une agriculture moderne à la recherche de la valorisation optimale de ses productions

Une agriculture moderne et performante ...

L'agriculture régionale s'est indiscutablement modernisée au cours des trente dernières années. On constate ainsi que la mécanisation, la restructuration de l'exploitation agricole, l'amélioration de la formation de ses acteurs, ont permis un accroissement notable de la productivité du travail. Alors que depuis 1970, la population agricole en UTAF est passée de 180 000 à 65 000 personnes environ, la production a elle plus que doublé. Il en a résulté un accroissement régional des revenus beaucoup plus important que pour l'ensemble des exploitations françaises.

Le RBE (Revenu Brut d'Exploitation) se chiffre ainsi à 10 milliards de francs en moyenne pour la période 87-88-89, ce qui procure aux Pays de la Loire la seconde place derrière la Bretagne. Du point de vue de l'évolution en francs constant du RBE/UTAF, on constate, qu'au cours des dix dernières années, les Pays de la Loire font partie des cinq régions françaises dont le revenu a le plus progressé : + 21.4 %, soit deux fois plus que la moyenne nationale. On doit par ailleurs noter que ce sont les deux départements à dominante "élevage-lait" (Loire-Atlantique et Vendée) qui contribuent le plus à ce résultat. Mais, par contre, le calcul du revenu brut par unité de travail annuel familial (UTAF), qui permet de mieux appréhender le rapport "Revenu/Travail", ne lui attribue que le onzième rang, un peu en dessous du niveau national (82.7 milliers de francs par UTAF contre 95.5 pour la moyenne française). Ceci constitue logiquement un argument favorable à l'orientation des productions vers des produits de qualité à plus forte valeur ajoutée.

En effet, comme les autres régions françaises, l'agriculture des Pays de la Loire est soumise à plusieurs contraintes, inhérentes notamment au problème de saturation de la demande. Il semble malgré tout que la région ait su, avant les autres, jouer la carte de la segmentation des marchés en mettant en place des critères de qualité pour ses produits. Cette

tendance se renforce considérablement actuellement, et on peut d'ailleurs se demander si on ne se dirige pas de plus en plus vers un véritable marketing agricole.

... tournée vers une politique de Qualité

De part sa tradition latine, la France a développé de longues dates des procédures permettant d'identifier des produits alimentaires réputés de qualité supérieure, sur la base des mesures règlementaires (label, AOC...).

Les perspectives du marché européen de 1993 et ses conséquences possibles vis à vis d'un défaut d'identification par le consommateur européen des produits français, ont incité les partenaires publics et professionnels à relancer une dynamique "qualité" tant en terme de produit, d'image, que d'entreprise. Deuxième région agricole française et troisième région agro-alimentaire, les Pays de la Loire ont depuis toujours joué la carte de la qualité. Ceci se traduit par une très grande diversité de productions qui se démarquent des produits de masse. Les Pays de la Loire sont favorablement positionnés dans cette course à la qualité .

En matière de Labels, il en existe régionalement 73 (26% des labels nationaux) , gérés par une quinzaine d'organismes certificateurs. Ainsi le Sel marin, produit et récolté à Guérande et à l'île de Noirmoutier, bénéficie du Label Rouge "Sel Marin de l'Atlantique". Avec 21 % de la production avicole française , la région se situe non seulement au second rang des régions productrices françaises, mais elle produit également plus de 42 % de la production française de volaille Label Rouge.(Le SYVOL de Loué représente à lui seul 27% des volailles labellisées sur le plan national).

Les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) de la région, principalement viticoles, représentent 54% de cette production et 7% des vins d'AOC français. En ajoutant aux AOC les Vins Délimités de Qualité Supérieure (VDQS) et les vins de pays, les vins de Qualité comptent pour 70% de la production régionale.

ANJOU	23 appellations
PAYS NANTAIS	3 appellations
VALLEE DU LOIR	2 appellations

Notons aussi que le beurre Charente Poitou, qui représente une production annuelle de 10 000 tonnes en Pays de Loire, bénéficie aussi de l'appellation d'origine contrôlée.

La certification de conformité est une procédure récente (1988) ; le secteur de la viande y est bien engagé avec la certification de 2 types de produits: le "veau les Vitelliers" et "Jeunes Bovins Charolais" ainsi que le secteur de la volaille (entreprise Arrivé).

Les Pays de la Loire constituent également la première région française dans le domaine de l'agriculture biologique (16 % du total français). Les produits concernés sont: le beurre, le camembert, les légumes...et bien sûr le vin.

Ce développement de l'agriculture dans la région ne doit pas occulter les nouveaux enjeux qui apparaissent à l'aube du 21ème siècle. L'agriculture productive connaît aujourd'hui des limites environnementales et économiques qui doivent l'inciter à se remettre en cause pour son propre profit.

h - Les nouveaux enjeux

-La protection de l'environnement

Depuis 1976 et la promulgation de la Loi de protection de la Nature, l'opinion publique, les acteurs politiques et économiques, les associations sont largement sensibilisés et mobilisés par la question environnementale. L'idée de rechercher un équilibre entre croissance et sauvegarde du patrimoine naturel commun a fait son chemin.

Le plan régional des Pays de la Loire a vu le jour en 1993. Il vise à conserver à l'échelon régional l'avantage dont disposent nos cinq départements par rapport notamment au voisin breton. Il s'étendra jusqu'en 1997 et représente une masse de crédits de l'Etat et de Bruxelles de 182 millions de francs. Ce programme s'appuie sur les différents règlements et directives communautaires en vigueur et comporte comme volets principaux :

- des opérations de protection de l'eau (retrait à long terme, réduction des intrants, développement d'herbages extensifs, lutte contre l'érosion des sols),
- l'extensification bovine et ovine (agrandissement des surfaces fourragères et réduction du chargement au moyen de primes à l'herbe),
- une action de formation des agriculteurs et acteurs sur le terrain,
- préservation des races menacées de disparition,
- mise en place de jachères écologiques et faunistiques.

En terme de moyens, le Comité Régional Agriculture Environnement (CRAE), crée en Mars 1994 par le Préfet de Région est chargé, conjointement à la DRAF, aux collectivités locales, et aux diverses associations d'assurer la répartition des fonds affectés à chaque opération. Il est relayé à l'échelon départemental par le Comité Départemental Agriculture Environnement (CDAE) qui arrête les priorités en matière d'opérations locales, valide les cahiers des charges et gère les conditions d'accès aux diverses mesures. Les collectivités locales peuvent participer financièrement aux programmes. A titre d'exemple, le Conseil Général de Vendée a soutenu à hauteur de 3 millions de francs en 1993, les opérations locales du Marais Breton Sud et du Marais Poitevin central. De son côté le Conseil Régional a inscrit en 1994, 1,5 millions de francs à son budget pour favoriser l'extensification bovine et ovine. Il est à noter que les collectivités, comme l'Etat, bénéficient d'un cofinancement de 50 % par la commission européenne.

L'enjeu représenté par l'environnement n'est à l'évidence plus négligé, ni par le consommateur (qui en fait un critère d'achat), ni par les industriels (qui en font un critère de marketing), ni par les dirigeants, gestionnaires de ce bien collectif. Les mesures évoquées ici sont bien la preuve que la prise de conscience écologique se traduit dans les faits par une volonté de gérer, dans une perspective de long terme, la nature comme un capital commun. Mais gérer implique de financer, et un nouvel enjeu se situe plutôt à ce niveau. Chaque citoyen étant concerné par l'agriculture, on peut avancer que le coût de la politique devra se répercuter sur une assiette de plus en plus large de la population.

Toutes ces exigences nées des objectifs communautaires, et des aspirations des populations, ne seraient rien sans le bon vouloir des principaux acteurs locaux : les agriculteurs.

En effet, la zone de Pays de la Loire est relativement excentrée par rapport aux principaux pôles de consommation nationale, ce qui crée un handicap certain en terme de logistique. De plus, dans une région où le potentiel pédologique n'est pas très favorable (sauf dans le Val de

Loire), le dynamisme et les compétences des agriculteurs régionaux constituent un véritable atout. Certains cherchent donc de nouveaux débouchés et s'entendent sur des initiatives en faveur du développement régional : le tourisme rural par exemple.

-Le tourisme rural

Le tourisme et les loisirs constituent à présent des atouts du développement et de la valorisation de l'espace rural. Cette reconnaissance a été mise en évidence lors du premier colloque européen du "tourisme en espace rural" qui a eu lieu en décembre 1986 à Dijon.

Dans les Pays de la Loire, le tourisme rural a connu une évolution régulière depuis une dizaine d'années. Afin de dynamiser les initiatives locales, le volet tourisme du Contrat de Plan, signé entre l'Etat et la Région, a permis de dégager des moyens financiers visant à :

- améliorer la qualité des hébergements,
- favoriser l'organisation volontaire des producteurs locaux,
- développer une information adaptée aux diverses clientèles.

L'hébergement compose la plus grande partie du tourisme rural, avec 2 260 établissements gérés par un tiers d'agriculteurs, sous forme de gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes d'étapes, gîtes d'enfants, camping à la ferme...

Ce type de tourisme s'est surtout développé depuis 1980. Dans la région, c'est la Vendée qui arrive en tête avec 30 % de l'offre des hébergements. Ils y sont majoritairement gérés par les Gîtes de France.

D'autres exploitations (61), agréées par "Agriculture et Tourisme", bénéficient du logo "Bienvenue à la ferme". Il s'agit principalement d'une deuxième forme d'accueil : la restauration. On rencontre aussi des "fermes d'accueil", regroupées sous le label "l'accueil paysan" (30 exploitations).

Toutes ces activités rentrent dans le cadre de l'agri-tourisme, que l'on définit comme étant la part du tourisme rural qui revient aux agriculteurs. Ainsi, le tourisme rural est de plus en plus considéré comme un complément de revenu pour les agriculteurs. Nombre d'agriculteurs ne manquent pas d'initiatives et ont mis en place diverses formes d'animations pour valoriser leur activité : week-end à la ferme, vente directe, promotion des circuits touristiques. Malgré cette progression indéniable, l'agri-tourisme ne représente qu'environ 1% de l'activité touristique régionale.

II . LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES ET LE DEVELOPPEMENT DES IAA

Le Pays Nantais est historiquement la première contrée française où aient prospéré des produits alimentaires. Ce n'est pas la production locale seule, mais la conjugaison d'une activité portuaire et d'une agriculture diversifiée qui provoquèrent ce développement. 1650 marque le véritable décollage économique, et le port de Nantes atteindra son apogée au début du 18ème siècle.

La première phase de croissance, liée essentiellement au transport maritime, a constitué le vecteur du déploiement des industries du sucre, de la conserverie et de la biscuiterie. Dans une seconde phase, les productions de lait et de viandes prennent le relais, favorisent la croissance de ce secteur industriel régional et permettent aux Pays de la Loire de détenir une puissance agro-alimentaire enviée. La modernisation qui va s'ensuivre ne faisant que renforcer le poids de cette industrie dans la région.

Au coeur de la chaîne qui s'est ainsi progressivement mise en place, les I.A.A ont vu leur domaine d'activité s'accroître sensiblement au cours des 40 dernières années. A la fin de la seconde guerre mondiale, l'état du secteur différait encore assez peu de celui du début du siècle. Les activités de transformation des céréales (meunerie, boulangerie...), et des autres produits végétaux (sucrierie) en constituaient l'essentiel. L'abattage et le commerce de gros des viandes demeuraient étroitement imbriqués. La modernisation des structures économiques et sociales dans la France de l'après guerre ont marqué les prémices d'une relance et d'une mutation profonde des activités agricoles et alimentaires régionales.

Aujourd'hui, la force du secteur agro-alimentaire, en Pays de Loire, provient de la coexistence de grands groupes solidement implantés et de nombreuses PME; le dynamisme et la souplesse de cet ensemble ayant facilité une adaptation rapide à l'évolution de la demande. Ces atouts ont permis un accroissement de la production, de l'emploi et des exportations.

Deux idées majeures émergent lorsqu'on porte attention à cette industrie régionale :

- L'agro-alimentaire en Pays de la Loire est localisée de façon relativement homogène sur l'ensemble du territoire régional.

- L'agro-alimentaire régionale a connu depuis 30 ans un fort développement, qui en a fait l'un des facteurs du développement économique et l'un des principaux créateurs d'emplois. Malgré tout, on doit bien admettre que ce formidable dynamisme n'a pas suffi à compenser totalement les pertes d'emplois occasionnées par la mutation agricole de la région.

Il est intéressant de mettre en évidence le rôle tenu par les IAA dans l'emploi et l'espace industriel de la région.

A) LE SYSTEME DE PRODUCTION

Par l'ampleur atteinte, l'industrie agro-alimentaire en Pays de la Loire est aujourd'hui devenue incontournable tant au plan économique que social.

a - L'emploi dans les IAA des Pays de la Loire

Les IAA représentent le premier employeur industriel régional. En effet, avec 44 000 salariés en 1992 (chiffres provisoires, source INSEE), les IAA totalisent 16,1% des effectifs industriels, et 4,5% de l'ensemble des salariés de la région. C'est aussi un des secteurs industriels les plus créateurs d'emplois depuis 15 ans (+5 000 salariés environ, soit +13,2%). La progression des effectifs a été sensible de 1982 à 1987, cependant un ralentissement est manifeste depuis 1991.

La Loire Atlantique est le premier département de la région pour ses effectifs, suivie de près par la Vendée. Viennent ensuite la Sarthe et le Maine et Loire, la Mayenne possédant quant à elle les plus faibles effectifs. Par contre, l'emploi s'effrite en Loire Atlantique, alors que la Vendée enregistre la plus forte évolution relative, suivi de la Mayenne et de la Sarthe. Dans les départements les plus ruraux (Mayenne et Vendée), l'agro-alimentaire emploie environ un salarié industriel sur cinq.

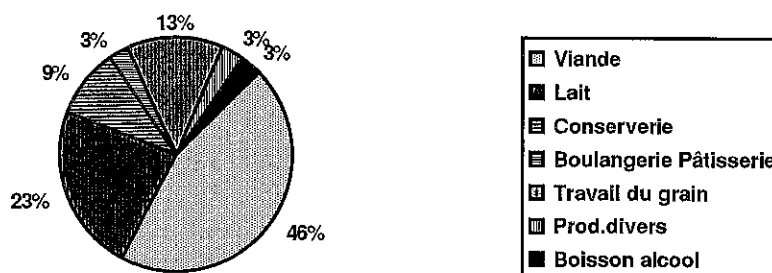
Nombre de salariés et répartition par activité

Importance des emplois salariés dans les IAA régionales de 10 salariés et plus par secteurs en 1990

	Salariés totaux	Répartition salariés totaux en %	Evolution de l'emploi entre 84 et 90
Viande	15 309	45.4	+ 23.3 %
Lait	7 808	23.2	- 16.3 %
Conserverie	3 129	9.3	+ 6.1 %
Boulangerie-Pâtisserie	972	2.9	+ 75.8 %
Travail du grain	4 489	13.3	+ 1.3 %
Produits divers	994	2.9	+ 13.9 %
Boissons-alcools	997	3.0	- 25.1 %
Ensemble	33 698	100.0	+ 5.7 %

Source EAB 10 salariés et plus

Fig.n°1 Répartition des salariés par types d'activité



Source EAB 10 salariés et plus 1990

En 1990, les établissements IAA de 10 salariés et plus employaient 33 700 salariés dont l'équivalent de 1 700 saisonniers ou occasionnels; un tiers de l'emploi est féminin. La part de la coopération dans l'emploi agro-industriel est importante dans l'industrie laitière (29 %), la conserverie (21 %) et l'industrie de la viande (15 %). Notons que 84 % des établissements agro-alimentaires emploient moins de 10 salariés.

Parmi les secteurs d'activité ayant enregistré une évolution positive, l'industrie de la viande (premier secteur régional) a été de loin le plus créateur d'emplois, confortant sa deuxième position au plan national: 13,8% des emplois de l'activité viande en 1984, 15,6 % en 1990. A l'inverse, l'industrie laitière (second secteur régional) a perdu des emplois de façon constante depuis 1984. L'ampleur de la baisse est comparable à celle de l'ensemble de l'industrie française.

le niveau de qualification

La structure des emplois est particulièrement stable, et révèle, par rapport à l'ensemble de la France, un niveau de qualification plus faible. Ainsi le retard existant dans les fonctions d'encadrement et de maîtrise subsiste dans presque toutes les filières. Au plan régional, l'encadrement représente 17% des emplois, l'administration 9%, et la production 74%.

Fig.n°2 *Structure des emplois par départements en 1990*

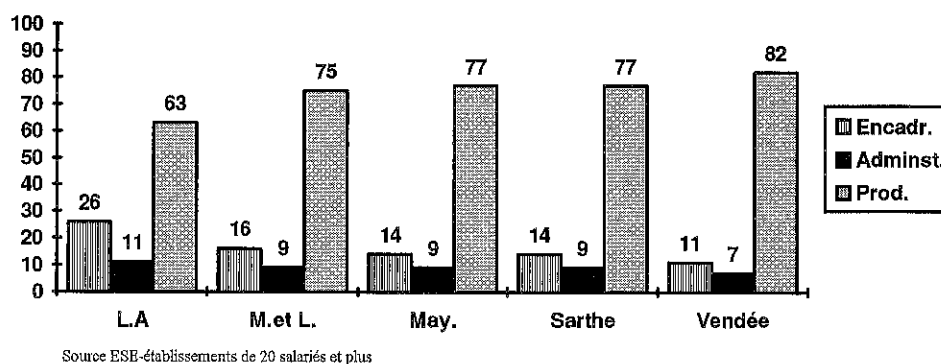
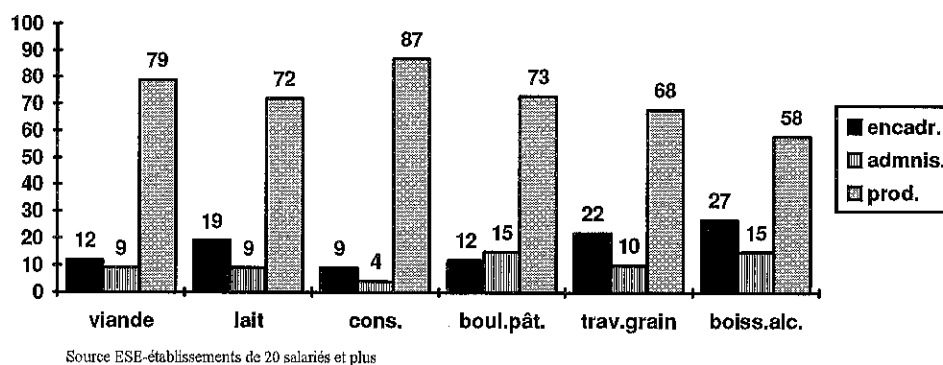


Fig.n°3 *Structure des emplois par secteur d'activité en 1990*



b - Localisation géographique des industries agro-alimentaires

La Vendée a ravi la première place régionale à la Loire Atlantique en 1987 (près du quart des effectifs régionaux) grâce au développement de l'industrie de la viande, laquelle compte 5 118 salariés, soit les deux tiers des effectifs des I.A.A du département. Il faut souligner également l'essor de nombreuses petites unités de traitement de la volaille.

En Sarthe, deuxième département en terme d'emplois, l'industrie agro-alimentaire est surtout représentée par l'industrie de la viande (abattage, transformation de viande de bovins

porcins et volailles, et fabrication de charcuterie) ; remarquons la présence d'une forte industrie laitière.

La Loire Atlantique, au troisième rang régional, constitue le département où l'activité agro-alimentaire est la plus diversifiée : industrie laitière, de la viande, travail du grain (biscuiteries).

Le Maine et Loire est présent dans la fabrication de conserves de légumes (champignons), de boissons (vins mousseux, liqueurs, cointreau), et de viande.

Enfin *la Mayenne*, connaît une concentration de ses faibles effectifs autour de deux secteurs : l'industrie laitière, au premier rang régional, et l'industrie de la viande, avec l'abattage de porcs et la transformation de volailles notamment.

L'étude de leur localisation fait apparaître une répartition harmonieuse des I.A.A sur l'ensemble du territoire régional, ce qui constitue un facteur important d'équilibre entre zones urbaines et rurales. Les zones d'implantations les plus denses sont principalement situées dans l'agglomération nantaise, le canton de Sablé sur Sarthe, l'agglomération du Mans, le canton de la Ferté Bernard, l'agglomération de Laval, les cantons de Cholet et le Nord Est Vendéen.

Incontournables en terme d'emploi industriel, structurant de façon homogène l'espace régional, les IAA sont présentes dans diverses filières d'activité.

B) ANALYSE SECTORIELLE DES IAA REGIONALES

On distingue trois principales filières régionales : la viande, le lait et le travail du grain. Le leitmotiv agro-alimentaire régional de la qualité y est omniprésent.

a - La viande :

La transformation de la viande constitue le premier secteur agro-alimentaire régional en terme d'emplois, de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée. Ce dynamisme affirmé repose sur le développement de la production régionale, et sur une élaboration de plus en plus prononcée des produits mis en marché.

Place de l'industrie de la viande dans les IAA régionales en 1990

E.A.E pour 10 salariés et plus (1990)	Nombre d'établissements	% de l'emploi total des IAA régionales	% du C.A. régional	% de la V.A. régional	Rang français
Viande	155	45 %	38 %	39 %	2

Source BAE 10 salariés et plus 1990

L'emploi et les rémunérations

En terme d'évolution, de 1986 à 1990, le nombre de salariés permanents employés dans le secteur de la viande a augmenté de 11 %. L'emploi se développe dans la région près de deux fois plus vite qu'en France : 2900 emplois ont été créés depuis 1984 soit un accroissement de 23,3%.

On constate corrélativement que la rémunération moyenne du salarié du secteur viande des Pays de la Loire reste inférieure à celle de son homologue français. Alors que dans l'abattage (volaille et viande), l'évolution des rémunérations reste sensiblement identique à celle de

l'ensemble de la France , celle des "charcuteries et conserves de viande" connaît un fort déclin depuis 1987.

Rémunération moyenne par salarié dans l'industrie de la viande des Pays de la Loire en 1990

Rémunération moyenne/salarié en 1990, en milliers de francs	REGION	FRANCE	Ecart REG/FRANCE
Abattage du bétail	101.4	102.0	-0.6%
Charcuterie et conserve de viande	92.4	104.9	-11.9%
Abattage de volaille	92.0	92.4	-0.4%
TOTAL du secteur	95.6	100.8	-5.1%

BAE 10 salariés et plus 1990

Evolution de la production de viande

Le C.A. et la V.A. de l'industrie de la viande ont quant à eux respectivement augmenté de 63 % et de 28 %, ce qui traduit l'efficacité de la modernisation (29 % des investissements de 84 à 90) et de la concentration de ce secteur.

Sa croissance repose surtout sur le développement des filières avicoles et porcines, tant au niveau de la production que de la découpe (produits élaborés).

L'équipement d'abattage régional a été modernisé et concentré ces dernières années. Même si de nombreuses petites unités de volaille sont menacées, le secteur reste prometteur; certaines filières de produits à forte V.A. demeurent en fort développement (comme le canard gras par exemple). Le secteur de la Charcuterie, malgré quelques groupes régionaux dynamiques, reste hétérogène (juxtaposition de grandes et de petites unités).

L'abattage :

Celui du bétail a connu une progression de 2,8 % par an de 1983 à 1991, et celui de la volaille de 5,5 % . Ceci reste dans tous les cas supérieur à l'évolution nationale et permet aux Pays de la Loire d'obtenir en ce domaine le second rang :

L'abattage du bétail (14 % du total national, soit le deuxième rang derrière la Bretagne, qui totalise 32%) demeure essentiellement tourné vers le gros bovin et le porc. L'évolution de la production de 1983 à 1991 est de 25,6%, loin derrière la Bretagne (54 %) et le Poitou-Charente (27 %).

L'abattage de volaille, qui représente près de 20% du total national (soit le deuxième rang derrière la Bretagne, qui totalise 47 %), reste dominé par le poulet de chair, dindes et canards connaissant la plus grosse croissance de 1983 à 1991 (+7.7 et +8.4 %). Une évolution positive de la production (+47,8 % de 83 à 91) place les Pays de la Loire derrière cinq régions (Poitou-Charente, Basse Normandie, Bretagne, Champagne Ardenne et Bourgogne).

Charcuterie et conserves de viandes :

L'évolution de la production de 1983 à 1991 a soutenu un rythme de 38.9%. La production, au 4ème rang national avec 9.7% du total, a progressé de 4.2% en moyenne par an, contre 3% sur l'ensemble du pays. L'importance de la fabrication de charcuterie et de

conserves place les Pays de la Loire après la Bretagne (23.5%), le Rhône Alpes (14.7%) et l'Ile de France (11.3%).

Les produits dominants sont, dans l'ordre croissant de leur importance, les pâtés, saucisses, jambons cuits et les viandes salées et fumées.

Les investissements dans la filière viande

L'investissement moyen annuel par salarié, de 1984 à 1990, s'élève à 24 000 F courant (contre 31 000 F en Bretagne par exemple).

Dans le domaine de l'*abattage du bétail*, les investissements progressent plus vite sur le plan régional que national. Par exemple, sur cette période, l'investissement moyen représente 14,5% du total français.

En ce qui concerne l'*abattage de volailles*, la progression des investissements illustre une forte augmentation depuis 1989, passant d'un indice de 170 en 1989 à 260 en 1990.

Il faut noter, pour la *charcuterie et les conserves de viande*, que malgré une progression marquée de 1986 à 1989, les investissements en francs courants restent à un niveau faible, comparable à celui atteint en 1986.

La localisation des industries de la viande

En terme de localisation, les établissements charcutiers les plus importants se situent en Vendée (Fleury Michon) et en Sarthe (Luissier Bordeau Chesnel, et Bahier).

En ce qui concerne la localisation des établissements d'abattage, deux grandes tendances se dessinent :

- *les gros établissements*: SOCOPA, Abattoir Imperator, LDC sont concentrés dans la Sarthe, Vital et Soviba dans le Maine et Loire ; Arrivé et Debien et Fils en Vendée.

- *les petits établissements* sont principalement regroupés en Vendée où la concentration est faible comparée aux autres départements.

b- Le lait:

Ce secteur a été très profondément affecté par la mise en place des quotas laitiers en 1984, malgré une anticipation régionale plus précoce que pour les principales régions concurrentes (Basse-Normandie, Bretagne).

Place de l'industrie laitière dans les IAA régionales en 1990

E.A.E pour 10 salariés et plus (1990)	Nombre d'établissements	% de l'emploi total des IAA régionales	% du C.A. régional	% de la V.A. régional	Rang français
Lait	51	23 %	38 %	25 %	1

Source EAE 10 salariés et plus 1990

La transformation du lait, deuxième secteur en terme d'emplois (7 000 en 1994), a subi une évolution différente de celle de la viande : le contingentement de la matière première disponible a stoppé son développement, causant la perte de 1500 emplois entre 1984 et 1990 (soit -16.3% contre -14.1% au niveau national). La rémunération moyenne par salarié est inférieure de 6.6% à celle relevée au plan national.

Dans le même temps, le chiffre d'affaires du secteur a augmenté de 65 %, symbole d'un remarquable effort de modernisation. Ce secteur réalise ainsi 38% du C.A agro-alimentaire régional.

Après des années de très forte croissance, rendue possible par la production de produits de base (beurre et poudre de lait), les industries laitières régionales se sont réorientées comme suit:

- désengagement brutal de la production de beurre : -8.1% par an en moyenne entre 1983 et 1991,
- réduction sensible de l'importance de la poudre de lait : -9.9 % par an en moyenne sur la même période contre -7.5 % au plan national,
- percée sur le marché du fromage : +6 % en moyenne par an (+2.5% au niveau national),
- fort développement du lait de consommation et du lait fermenté (yaourts et autres),
- le lait de consommation a connu une progression de 3.5 % l'an contre +1.6 % au plan national, le lait fermenté +8.5 % l'an contre +5.1 % .

Cette reconversion vers des produits à forte valeur ajoutée, s'est accompagnée d'une profonde restructuration de l'appareil industriel. La concentration des centres de décisions a largement contribué à la rationalisation des unités de fabrication en quête de gains de productivité.

Quant aux investissements moyens par salariés de 1984 à 1990, ils s'élèvent à 41 700 francs courants pour les Pays de la Loire contre 43 900 francs en moyenne pour la France. Les pays de la Loire apparaissent donc en retard sur un grand nombre de régions (La Haute Normandie, l'Alsace, la Bretagne...).

L'industrie laitière est principalement localisée dans deux départements : la Loire Atlantique (Eurial) et la Mayenne (25 entreprises sur 41), la Sarthe regroupant par ailleurs les deux industries les plus importantes (Yoplait et Bel).

Le secteur laitier régional présente donc un certain nombre d'atouts expliquant son importance économique dans ce domaine. On constate que la mise en place des quotas laitiers, bien anticipée par les acteurs économiques régionaux a permis une restructuration bénéfique des groupes coopératifs et des entreprises privées. D'autre part, la spécialisation des unités de fabrication et la rationalisation des outils en fonction des débouchés permet au Pays de la Loire de disposer d'entreprises leaders sur leur marché cible (Bel dans le domaine des pâtes pressées non cuites). Enfin, la reconversion de la région vers des productions à forte valeur ajoutée est plus marquée que pour le reste du territoire.

Malgré tout des faiblesses subsistent. Ainsi, la reprise d'entreprises indépendantes par des groupes nationaux ou internationaux laisse pour partie échapper les centres de décisions régionaux. De surcroît, les établissements des Pays de la Loire sont contraints de collecter 17 % du volume laitier nécessaire à leur production en dehors de la région, ce qui occasionne un surcoût de ramassage.

Néanmoins, le marché de consommation intérieur, tant français qu'européen, devrait poursuivre sa croissance (surtout pour les fabrications élaborées), ce qui laisse entrevoir de bonnes perspectives au secteur pour peu qu'il surmonte les défis qui lui sont posés. Parmi ceux-ci, il semble que les Pays de la Loire disposent d'un certain retard en terme de signes de qualité de ses produits laitiers sur des régions déjà bien positionnées sur le marché comme la Basse-Normandie (AOC notamment).

c-Travail du grain et meunerie

Place du travail du grain dans les IAA régionales en 1990

E.A.E pour 10 salariés et plus (1990)	Nombre d'établissements	% de l'emploi total des IAA régionaux	% du C.A. régional	% de la V.A. régional	Rang français
Travail du grain	80	14%	14%	17%	4

Source EAE 10 salariés et plus 1990

Le secteur du travail du grain est lui aussi bien représenté dans la région, essentiellement par la biscuiterie, avec des leaders nationaux comme BN, LU et St Michel, et par la fabrication d'aliments pour animaux, liée à l'importance de l'élevage régional.

Ainsi, les Pays de la Loire constituent la première région productrice de biscuits et la deuxième productrice d'aliments du bétail.

Le travail du grain représente 14% des emplois des IAA régionales en 1990. Contrairement à l'ensemble du territoire national qui régresse de 13.4% , la région des Pays de la Loire a connu de 1984 à 1990 une évolution positive (+1.3%) du nombre total de ses salariés .

En ce qui concerne la biscuiterie et la biscotterie, le nombre d'emplois a régressé de 4,9%, soit moins vite qu'en France (-15%). Pour le secteur de l'alimentation animale, l'évolution est de +8,9%, alors que le recul est net sur l'ensemble du territoire.

Rémunération moyenne par salarié dans l'industrie de travail du grain des Pays de la Loire en 1990

Rémunération moy./salarié en 1990, en milliers de Frcs	REGION	FRANCE	Ecart REG/FRANCE
Biscuiterie-biscotterie	118.8	111.9	+6.2%
Fabrication aliments pour animaux	122.0	134.5	-9.3%
Autres	115.0	139.7	-17.7%
Total	119.7	128.4	-6.8%

Source EAE 10 salariés et plus 1990

Ce secteur bénéficie en outre d'un certain nombre d'atouts. Ainsi, la meunerie dispose de débouchés industriels de proximité. Les Pays de la Loire se caractérisent en effet par une part importante de livraisons à l'industrie (biscuiterie, biscotterie et boulangerie industrielle). A titre d'exemple, 45 % des livraisons de Loire-Atlantique et du Maine et Loire sont destinées à cet usage. Cependant, des faiblesses subsistent : les entreprises sont assez faiblement structurées, de dimension familiale, et d'autre part les Pays de la Loire sont en situation de sous réalisation et n'écrasent que 80% de leur contingent.

La boulangerie-pâtisserie dans les Pays de la Loire : une industrie en forte croissance

Le développement très rapide du secteur de la boulangerie-pâtisserie (pains congelés, brioches ...), mérite d'être souligné. En 1990, ce secteur représente 1 % du chiffre d'affaires (+400% entre 1986 et 1990) mais 3% de la valeur ajoutée (+500% entre 1986 et 1990), et se situe ainsi au 7ème rang français. Elle représente aussi 2% des investissements des IAA régionales de 1984 à 1990.

En terme d'emploi, si la boulangerie-pâtisserie ne représente que 2,9% de l'emploi salarié des IAA régionales, son évolution s'avère positive entre 1984 et 1990 (+75,8%).

Les plus grosses unités de production se trouvent en Maine et Loire et en Sarthe (Brioche Pasquier avec 297 salariés en 1990, et Biopat le Bon pain de France, avec 200 salariés). On ne doit pas non plus négliger le rôle des entreprises de 50 à 100 salariés comme Pain Brioche Sicard, Maison Rabreau en Vendée ou Le Fournil du Maine dans la Sarthe. La taille moyenne des établissements régionaux (69,1 salariés) est nettement supérieure à celle relevée au niveau français (36,1 salariés). Ainsi, une part importante du dynamisme de cette activité est due à l'explosion de la production des brioches vendéennes. Aussi, de nombreuses PME affichent des taux de croissance remarquables expliquant que les investissements et la valeur ajoutée soient supérieurs aux moyennes françaises.

Le chiffre d'affaires et la Valeur ajoutée du secteur

Boulangerie Pâtisserie	1986	1987	1988	1989	1990
Chiffre d'affaires (milliers de ff)	429	480	482	688	678
Valeur ajoutée (1)	154	179	175	242	256

(1) milliers de ff, brute au coût des facteurs, par salarié et par secteur.
Source EAE 1990 (10 salariés et plus).

Nombre d'établissements et salariés permanents dans les Pays de la Loire

Boulangerie pâtisserie	moins de 50 salariés	de 50 à 199 salariés	200 salariés et plus	Total
Nombre d'établissements	8	4	2	14
salariés permanents (répartition en %)	17.4 %	31.2 %	51.4 %	967

Source EAE 1990 (10 salariés et plus).

d - Sucrerie et plats cuisinés :

Regrouper dans une même réflexion deux industries aussi différentes peut à priori sembler paradoxal. Pourtant elles possèdent plusieurs liens qui incitent à effectuer ce rapprochement. Tout d'abord ces deux industries agro-alimentaires ne disposent pas de liens directs avec l'agriculture régionale. La sucrerie, industrie régionale traditionnelle (Béghin Say), a connu son développement à Nantes grâce à des facteurs historiques et à la présence du port de commerce facilitant les approvisionnements en cannes. Pour autant, la présence de cette industrie puissante n'a pas eu pour corollaire de développement régionale de la culture de la betterave à sucre. L'impact sur l'agriculture régionale a donc été nul. De plus aujourd'hui, ce type d'industrie de première transformation, bien qu'encore puissante ne permet plus de réaliser de forte valeur ajoutée et ne représente plus à proprement parler un secteur innovant.

L'avenir semble donc résider dans le développement régional d'un secteur commercialement en pleine expansion, celui des plats préparés et cuisinés. Ce type d'industrie, fabricant du "prêt-à-manger" connaît de puis quelques années les taux de croissance les plus marquants de l'agro-alimentaire et constitue donc pour la région une chance de renforcer son secteur clef. Pour autant, les plats cuisinés restent eux aussi largement déconnectés de l'agriculture, et s'en réfèrent souvent à la culture culinaire de l'assemblage. Nous le verrons plus loin, il semble que faire bénéficier des produits modernes de l'image de qualité et de naturel

émanant du terroir peut constituer un moyen efficace de différenciation marketing mais aussi de quête de l'identité régionale.

Pour autant, malgré leur industrie agro-alimentaire dynamique, moderne, les Pays de la Loire ne doivent pas ignorer, d'une part le développement actuel et croissant de la valorisation non-alimentaire des produits agricoles, d'autre part l'existence de nombreuses questions à résoudre afin de permettre à la région de conserver son avantage dans ce secteur industriel.

C- PERSPECTIVES ET DEFIS POUR LES IAA EN PAYS DE LOIRE

La valorisation non alimentaire des produits d'origine agricole, que ce soit dans le domaine médical ou énergétique va constituer dans les années à venir un véritable enjeu économique voire politique.

a - La valorisation non alimentaire des produits agricoles

Compte tenu, de la saturation de la demande alimentaire, la valorisation industrielle non alimentaire des produits agricoles est devenue ces dernières années un axe de redynamisation et une source de débouchés pour l'agriculture.

Les bio-carburants

Les bio-carburants constituent une réelle chance pour l'agriculture et l'industrie européenne dans le cadre de la valorisation non alimentaire de produits issus de l'agriculture. Les enjeux sont triples, puisqu'il s'agit là de faire naître de nouveaux débouchés pour le secteur agricole, d'améliorer la protection de l'environnement, et surtout de contribuer à renforcer l'indépendance énergétique de la Communauté. Les bio-carburants pourraient effectivement représenter à terme 5 % de la consommation automobile de la CEE. On distingue deux familles de produits d'origines différentes : l'éthanol et ses dérivés obtenus à partir des céréales, pomme de terre ou betteraves, les esthers, dérivés des huiles de colza et de tournesols. Enfin on peut rappeler que les sous-produits issus de la trituration, nous permettraient également de réduire nos importations de tourteaux destinés à l'alimentation animale en s'y substituant progressivement.

Selon la Direction générale de l'Alimentation, l'objectif de la France serait d'atteindre d'ici à l'an 2000 une production de 2 millions de m³. Une telle production suppose de mobiliser environ un millions d'hectares, dont 700 000 en colza et 300 000 en céréales, soit 3,5 % de la surface cultivée. Dans ce contexte, les Pays de la Loire se trouvent particulièrement concernés, puisqu'un projet d'installation d'un site de production dans la région nantaise est actuellement à l'étude.

Le bois

Les Pays de la Loire, malgré un désavantage certain en ce qui concerne la ressource forestière, jouent un rôle considérable dans la deuxième transformation du bois et l'industrie du meuble.

La surface forestière est de 292 000 hectares (taux de boisement 9%). Si la forêt est modeste en superficie (2% de la surface boisée française), c'est pourtant à 150 kilomètres de Nantes que l'on retrouve la première concentration Européenne des métiers du bois. Les Pays de la Loire sont en effet :

- la 1ère région pour la fabrication de meubles,
- le 1er port français d'importation (4ème port européen).

Au plan régional, le bois constitue la 3ème activité industrielle en terme d'emploi salarié et se place au 2ème et 3ème rang pour la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires.

La filière bois a connu de grandes difficultés en 1993, les Pays de la Loire, particulièrement touchés, ont été contraint à faire face à la crise économique, à l'apparition de produits de substitution, et au renforcement de la concurrence internationale.

plantes médicinales et aromatiques

Il ne faut pas négliger ces productions de moindre envergure. Chaque année, la France en importe pour 1 milliard de francs, elle pourrait en produire davantage...

L'évolution du secteur en Pays de la Loire peut être appréciée au travers de celle des sept principales sociétés de production et des six principales sociétés de transformation et produits conditionnés. Le chiffre d'affaires de ces 13 sociétés est passé de 66 millions de francs en 1984 à 100 millions de francs en 1992 (+ 50% pour l'ensemble avec + 60% pour la production et +47% pour la transformation).

Il convient de relativiser le poids économique de la région dans cette filière, puisqu'avec 249 hectares répartis entre la Loire-Atlantique, le Maine et Loire et la Vendée, elle ne représente que 1% de la surface française, ce qui la place au 7ème rang national. Il est notable de constater que la Vendée assure exclusivement la production de pavot médicinal.

Loire-Atlantique	6 ha
Maine et Loire	165 ha
Vendée	78 ha
PAYS DE LA LOIRE	249 ha

=>

camomille	70 ha
mélisse	15 ha
menthe en feuilles vertes	20 ha
balladone	1 ha
piloselle	4 ha
souci	3 ha
pavot de californie	3 ha
volériane	1 ha
bleuet	4 ha

Les Pays de la Loire sont aujourd'hui à un tournant industriel déterminant : pour faire face à l'internationalisation des marchés, ils doivent redoubler d'efforts dans le domaine de la recherche, de l'innovation, de la quête de la qualité et valoriser leurs atouts historiques.

b - Atouts et défis du secteur agro-alimentaire dans les Pays de la Loire

Actuellement confronté à un environnement, de plus en plus concurrentiel, profondément modifié par l'ouverture européenne et l'internationalisation des échanges, le secteur agro-alimentaire régional devra bientôt s'adapter. Il dispose à ces fins de nombreux atouts :

- une tradition et un dynamisme affirmé,
- des matières premières abondantes, variées et de qualité,
- une main d'oeuvre compétente,
- un potentiel de recherche-développement déterminant,

- l'appui de collectivités locales.

La demande arrivant actuellement à saturation en terme de volume, un des défis à venir sera d'élaborer des produits à forte valeur ajoutée, permettant de restaurer en partie les marges industrielles, et de qualité, satisfaisant aux exigences du consommateur.

Les contraintes globales qui pèsent sur les IAA des Pays de la Loire sont aussi souvent évoquées :

- éloignement des centres de consommation,
- prédominance de la première transformation.

On peut dégager trois traits caractéristiques de ce secteur industriel régional :

- les investissements sont inférieurs à la moyenne nationale,
- la valeur ajoutée par travailleur reste faible,
- la rémunération des salariés est relativement médiocre.

Si les perspectives sont potentiellement prometteuses, des défis doivent être relevés afin de permettre aux Pays de la Loire de conserver leur avantage dans le domaine agro-alimentaire, et de poursuivre leur développement interne (emplois et structuration socio-économique régionale) et externe (quête de nouvelles parts de marché en Europe et dans le monde). Les enjeux se situent donc au niveau de la maîtrise des paramètres suivants :

- recherche et transferts technologiques,
- optimisation de la production,
- organisation commerciale,
- reprise de l'investissement productif,
- restructuration,
- formation.
- conquêtes de marchés extérieurs,

Enfin, le dernier enjeu pour les Pays de la Loire est de parvenir à donner corps au concept d'identité régionale. Région historiquement artificielle et hétérogène, les Pays de la Loire n'en constitue pas moins au plan de l'agroalimentaire un ensemble cohérent et équilibré. Il s'agit donc de structurer les efforts de chacun des départements pour dépasser le cadre du "vivre ensemble" et donner naissance à une identité commune autour de l'objectif régional de la qualité.

C'est dans cette perspective de développement que se fonde justement, l'action des syndicats, des institutions et des acteurs économiques.

III - L'IMPACT DE L'ACTION DES ACTEURS SYNDICAUX, ECONOMIQUES, INSTITUTIONNELS ET ETATIQUES DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DES IAA DES PAYS DE LA LOIRE.

Une part non négligeable du développement des activités agricoles et alimentaires est à imputer, en Pays de Loire, au dynamisme économique général des 30 glorieuses, conjugué aux avantages comparatifs du terroir régional (climat et sols). Il est également le fruit des actions et des initiatives individuelles et collectives conduites par les acteurs économiques (privés et coopératifs), syndicaux, institutionnels ou encore étatiques. Ainsi, dès 1965, avec le plan régional de développement et d'aménagement, l'Etat nourrissait de grandes ambitions: son objectif était notamment de réaliser une unité régionale concrète et garante de développement. Malgré une absence de cohésion morale et historique entre les départements, l'idée semblait judicieuse sur un plan physique, économique et humain. La circonscription régionale (créée par l'arrêté ministériel du 28 Novembre 1956, et le décret du 2 Juin 1960), devait permettre à l'espace géographique constitué d'entamer sa modernisation économique et structurelle. Il s'agissait pour la Région, de se développer, afin de former un ensemble cohérent au sein du Grand Ouest et de trouver sa place dans l'Europe naissante. Une des ambitions d'alors, était de faire de Nantes le pôle d'équilibre et d'expansion de la France de l'Ouest, en collaboration avec Rennes et en contrepoids à Paris.

Nous nous attacherons, dans un premier temps, à mettre en relief les actions menées en faveur de la modernisation et du développement du monde agricole, puis du le secteur industriel de l'agro-alimentaire.

A) LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MODERNISATION ET DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Les actions de modernisation et de développement de l'agriculture relèvent de diverses natures : elles sont soit le fruit de l'énergie déployé par les hommes sur le terrain, soit le résultat de la politique menée par l'Etat et les collectivités territoriales.

a - Les facteurs du développement agricole régional : JAC, syndicalisme et coopération

Le rôle moteur joué par un groupe de jeunes agriculteurs issus de la JAC (Jeunesse Agricole Chrétienne), qui a prôné la vulgarisation technique et la modernisation des structures d'exploitation dans le syndicalisme agricole et au sein des coopératives, est une caractéristique régionale.

- La JAC : acteur historique de l'essor agricole en Pays de Loire

A une période où l'enseignement agricole était quasiment inexistant, ce mouvement a permis pour une génération de jeunes paysans l'acquisition d'une formation technique alliant une vision moderniste de l'agriculture à la valeur du travail humain et au progrès. L'affirmation de la dignité des jeunes paysans était pour eux liée à la reconnaissance de leurs compétences, et de leur sens du progrès, qu'ils vont traduire dans leurs exploitations.

Mouvement national créé avant la guerre, la JAC doit son influence dans la région des Pays de la Loire, au poids de la population agricole (plus de 25% de la population à l'époque) et au rôle déterminant de l'Eglise catholique et de ses vicaires qui ont guidés et accompagnés les actions de formation des jeunes ruraux.

Ce mouvement procurait aux jeunes un idéal de vie et un humanisme qui se concrétisaient à travers diverses activités (action de loisir, enquêtes, discussions de groupes...). Son objectif était d'inculquer aux jeunes agriculteurs les valeurs du progrès personnel, afin qu'ils en usent dans toutes leurs entreprises, et deviennent acteurs de leurs existences (voir, juger, agir). Au-delà d'une pratique de formation et de travail en commun, la JAC était animée par l'idéologie d'une Eglise progressiste. On peut ainsi se permettre de définir la J.A.C "comme une grande famille qui s'est nourrie à la même source" (1). Ce particularisme expliquera l'unité régnant entre les leaders syndicaux et acteurs agricoles des années 60-70. Cette promotion des hommes et du milieu, par la formation et l'éducation se poursuit à travers les cours par correspondances dispensés par l'Ecole d'Agriculture d'Angers (CERCA). Ses séminaires de formation et de rencontre ont permis aux agriculteurs "d'être debout et non plus courbés devant les notables". "Etre formé, c'est respecter les traditions mais renverser la routine"(1) Médard Lebot.

Par extension, la vulgarisation technique, est devenue dès les années 50 un impératif pour faire face à une modernisation incontournable. Outre l'action d'éducation menée par la JAC et l'émergence des groupements de vulgarisation à l'initiative des agriculteurs eux-même, on a assisté à une volonté d'installer un conseiller technique agricole dans chaque canton. Ce terreau favorable a permis l'extension du progrès technique à de larges pans de la région. Durant les années 50, ce sont les CETA (Centres d'Etudes Techniques Agricoles), coopératives d'idées, qui par l'assistance technique fournie, ont été les pionniers de la vulgarisation. Le conseil technique agricole s'est donc largement répandu (rôle des Groupements de Vulgarisation Agricole), favorisé par l'appui des collectivités territoriales, des Chambres d'agriculture, du Crédit Agricole (les prêts bonifiés), et des industriels. Le progrès s'est étendu aux non-adhérents, comme en atteste la création des Centres Régionaux de Développement Agricole en 1966, dont l'objectif était d'aménager le monde rural et de favoriser son développement. Il faut également signaler, dès 1960, l'apparition des Centres de Gestion et d'Economie Rurale, associations départementales, auxquelles les adhérents confient la gestion économique de leurs exploitations. Les CER (Centres d'Economie Rurale) se sont attachés à mettre en place des comptabilités d'exploitation, qui ont permis une vulgarisation de la gestion dans le monde agricole.

Historiquement, l'activité syndicale était l'affaire des notables locaux. Cette situation s'est trouvée remise en cause par l'action de la JAC, dont le souhait était de voir les agriculteurs s'impliquer dans la gestion des organisations agricoles. L'idée était de procurer aux paysans, démocratiquement choisis, des possibilités d'accès à des compétences leur permettant de prendre en main le destin de "leur agriculture". Tout comme les "Hussards Noirs" de Jules Ferry avaient formé les hommes au creuset de l'Ecole Républicaine, la J.A.C a donné un cadre de référence à l'agriculteur moderne de la région.

- L'impact de l'action syndicale

On a donc assisté à la mise en place d'équipes de jeunes agriculteurs à la tête du syndicalisme agricole, dont les rôles essentiels étaient à la fois :

-la revendication et la défense, individuelle ou collective des revenus agricoles...

-organisation de la profession pour mieux valoriser ses produits (groupement de producteurs, coopératives, SICA...). Les syndicats ont permis d'intégrer les conseils d'administration des coopératives afin d'améliorer leur fonctionnement au service des agriculteurs. Ils ont en outre favorisé la modernisation des structures agricoles et l'émergence d'une solidarité paysanne.

Le syndicalisme régional a mené une action déterminante en faveur du développement de l'agriculture. Les CDJA, les sections spécialisées des FDSEA, des comités départementaux de vulgarisation ont favorisé l'avènement d'innovations technologiques au sein des exploitations adhérentes. La force de ce mouvement syndical résidait dans son unité de pensée et d'ambitions, résultant de la culture intellectuelle commune de ses principaux dirigeants. A l'époque, le syndicalisme était beaucoup plus actif qu'aujourd'hui. Il a organisé la restructuration du monde agricole, qui devait réaliser un fort accroissement de la productivité mais aussi faire face aux charges financières dues à la modernisation. Ces dernières augmentaient parfois plus vite que les prix, engendrant ainsi une baisse des revenus et la précarisation économique des petits agriculteurs. Les syndicats avaient donc pour fonction de défendre les intérêts des exploitants face aux pressions exercées par les transformateurs et la distribution.

Pourtant, les années 1970 marque une rupture majeure : l'unité syndicale s'efface laissant place au "le pluralisme syndical". A côté de la FNSEA et du CNJA qui prônent l'idée de l'agriculteur chef d'entreprise, la Confédération Paysanne, majoritaire en Loire-Atlantique, met en avant l'homme, le travailleur, bien plus l'entreprise, alors que la Coordination Rurale s'affiche comme un fervant partisan du libéralisme.

Ce pluralisme syndical a révélé des tensions et des rivalités au sein de l'agriculture. Les syndicats ont donc vu leur rôle de représentation s'infléchir, laissant un place croissante aux Chambres d'Agriculture (Etablissements publics élus au suffrage universel).

- Le rôle de la coopération

Le rôle du syndicalisme, de 1960-1970, a été par conséquent de renforcer le pouvoir économique des paysans par le développement du mouvement coopératif ; l'objectif étant que les paysans producteurs puissent suivre leur produits le plus en aval possible : "On ne vendait plus un litre de lait à la coopérative mais un kilo de beurre au consommateur". Les coopératives ont joué un rôle de locomotive en matière d'offre de services professionnels, de débouchés et de prix. La coopération a également joué un grand rôle dans le développement agricole et ce depuis la fin du 19^{ème} siècle. Les agriculteurs ont recouru à l'organisation coopérative afin de s'adapter aux nouvelles conditions économiques engendrées par la révolution industrielle. Ses fonctions ont lentement évolué, corrélativement à l'expansion de son pouvoir économique. A l'origine organisme de stockage, de vinification ou d'approvisionnement, la coopérative s'est intégrée et tournée vers l'aval, la transformation et la commercialisation. Il est à noter que les coopératives des Pays de la Loire ont suivi la tendance générale de concentration observée dans les autres régions.

La CANA est à ce sujet un exemple éloquent de coopérative : fondée par neuf agriculteurs en 1932, elle est la deuxième coopérative française dans les années 70 avec environ 35 000 adhérents. Dans les années 50, après avoir pris pied en Maine et Loire, où elle organise un service d'utilisation du matériel agricole, un service d'habitat rural, une fabrique d'aliments composés en accord avec Sanders...la CANA comprend déjà 9000 coopérateurs, mais c'est réellement à partir des années 60 qu'elle acquiert toute sa polyvalence. Elle crée une cave de vinification, étend son système d'approvisionnement, se lance dans la volaille,

entrepris la mise en fonction d'un secteur de commercialisation de porcs et de bovins, alors que le lait devient sa première activité. Dans les années 70, la coopérative d'Ancenis ne se contente plus seulement d'approvisionner, d'acheter, de vendre voire de transformer, elle oriente sensiblement les productions par l'établissement de nombreux contrats assortis d'assistances techniques avec les producteurs.

La structure coopérative a donc constitué un moteur essentiel du développement agricole du Grand Ouest. Notons que pour les Pays de la Loire, le mouvement coopératif a connu le développement le plus intense dans les zones géographiques où la JAC avait exercé la plus forte influence.

De son côté, la course à la mécanisation lancée dans l'après guerre a conduit les exploitants à recourir à des formes nouvelles d'équipements collectifs : les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole), qui ont permis de répondre au souci de rationalisation des coûts liés à l'utilisation de machine. Spécialisées initialement dans le matériel de traction puis de récolte, ces coopératives ont progressivement répondu aux attentes des agriculteurs en acquérant des équipements de plus en plus diversifiés : matériel d'épandage, ensilage ... et insémination artificielle. Le succès de ces dernières dans la région est indéniable, puisqu'on en dénombre près de 1 600, dont 550 en Vendée, sur un total de 13 000 en métropole. Ce formidable réseau assure une bonne couverture géographique satisfaisant ainsi les besoins de la majorité des exploitants. Outre la fourniture de matériel, de nombreuses CUMA ont permis, par l'emploi de salariés permanents, de libérer du temps de travail au profit du chef d'exploitation. Un quart des adhérents aux CUMA ont moins de 35 ans, ce qui souligne le rôle joué par ces structures dans le démarrage de nouvelles installations agricoles.

Le maintien et l'installation des jeunes agriculteurs est, entre autres, une des préoccupations du pouvoir étatique et des collectivités territoriales, dont le rôle dans la modernisation des structures des exploitations a été déterminant au cours des 30 dernières années.

b - Le rôle des collectivités territoriales et les politiques publiques

La politique agricole ne reste plus l'apanage de l'Etat français : ses grandes orientations sont depuis plus de 30 ans définies dans le cadre de l'Union Européenne. L'agriculture française a vu son destin progressivement lié à celui de l'Europe verte et à la PAC. Fondements de la politique, les lois d'orientation de 1960-1962 instaurent des mesures destinées à accélérer et à encadrer la transformation et la modernisation du monde agricole.

la politique des structures

Dans la loi d'orientation de 1960, la politique des structures avait pour objectif fondamental la promotion de l'exploitation de type familiale à deux unités de main d'oeuvre. A cette fin deux outils furent mis en place : le contrôle des cumuls et les SAFER.

Le contrôle des cumuls visait pour sa part à freiner la croissance des exploitations les plus grandes. Il reposait sur la Surface Minimum d'Installation (SMI), qui fixée départementalement par type d'exploitation, était censée permettre la viabilité de l'unité agricole familiale idéale. Tout projet d'agrandissement était soumis à l'approbation d'une commission départementale paritaire (professionnels et administration). Un seuil d'augmentation des surfaces étant défini localement. Dans les Pays de la Loire, en 1973, le "contrôle total" de tout cumul existait uniquement en Mayenne, alors que les seuils de contrôle des autres départements s'établissaient entre 4 et 5 fois le SMI en Vendée et en Sarthe, et 5 et

6 fois en Loire-Atlantique et Maine et Loire. Cette politique relativement contraignante engagée à l'Ouest a permis à une proportion importante d'exploitations de se rapprocher de la SMI, et à donc favoriser l'émergence d'unités de taille moyenne. En 1979, 55% des exploitations régionales ont ainsi une surface comprise entre 0,8 et 1,5 fois la SMI. Le contrôle des cumuls a subit en 1984 une refonte de son mode d'application : il est dorénavant lié au schéma directeur départemental des structures qui fixe les priorités d'aménagement et établit une SMI nationale de référence encadrant des normes départementales.

Les SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), sociétés anonymes, sont constituées à une échelle régionale par les principales organisations agricoles et contrôlées par les pouvoirs publics. Elles ont pour mission d'acquérir des terres ou exploitations qui deviennent libres en vue de les rétrocéder à des agriculteurs en place, afin que ceux-ci agrandissent leurs exploitations tout en améliorant leur parcellaire, ou de constituer des exploitations de taille suffisante qui seront ensuite cédées, notamment à de jeunes agriculteurs qui s'installent.

A cette fin, les SAFER disposent d'un droit de préemption qui leur permet de se substituer à tout acquéreur d'un bien foncier agricole. L'Ouest de la France dans son ensemble a eu énormément recours à ce type de droit. Mais l'activité intense de 1962 à 1980 s'est peu à peu réduite. Il est à noter que de 1962 (date de leur création) à 1986, au niveau régional, les SAFER ont acquis de 5 à 8% de la SAU départementale, en Vendée, Maine et Loire et Sarthe, et de 3 à 5% pour la Loire-Atlantique et la Mayenne. Remarquons que dans la Région, les rétrocessions ont majoritairement eu pour destination des agrandissements d'exploitation. Elle a donc été positive en terme d'amélioration des structures foncières.

La politique de modernisation des exploitations

Les aides directes de la politique des structures consistent en concours financiers destinés, à titre individuel, aux exploitants agricoles. Il s'agit habituellement d'incitations au départ, d'aides à l'installation, d'encouragements à la modernisation, le plus fréquemment mises en oeuvre par le canal des ADASEA (Association Départementales pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles).

De 1963 à 1974, les efforts ont surtout porté sur l'accélération du départ des agriculteurs âgés. Dans cette perspective, le versement d'une indemnité viagère de départ (IVD) a connu un succès certain dans l'Ouest de la France. Au plan régional, l'IVD a principalement connu du succès en Maine et Loire et plus encore en Vendée.

A partir de 1974-1976, et jusqu'en 1984, l'accent est mis sur l'installation et la modernisation des exploitations. C'est pourquoi en 1973, la DJA (Dotation aux Jeunes Agriculteurs) est instituée. Cette aide est une somme attribuée aux jeunes de moins de 35 ans, prenant la responsabilité d'une exploitation agricole. La région a bien bénéficié de cette forme d'aide, notamment, de 1983 à 1987, en ce qui concerne les départements de la Vendée avec 25 à 30 DJA pour 1000 exploitations, du Maine et Loire et Loire-Atlantique avec 20 à 25 DJA pour 1000 exploitations. (La moyenne française s'établissant à 16 DJA pour 1000 exploitations).

En ce qui concerne la modernisation, aux Plans de Développement Agricole (PDA) proposés par la CEE en 1972, succèdent les Plans d'Amélioration Matérielle (PAM) de 1985. Dans ce cadre, les agriculteurs bénéficient de prêts spéciaux de modernisation à des taux d'intérêt inférieur aux taux du marché ; la différence de taux étant prise en charge par l'Etat.

Dans tous les cas, ces plans sont accordés, après étude, à des exploitations susceptibles d'atteindre un revenu suffisant pour autofinancer leur développement futur. A l'échelon régional, de 1976 à 1987, La Mayenne et la Vendée, essentiellement, ont bénéficié d'une moyenne de 14 à 20 plans pour 100 exploitations. (la moyenne française n'étant que de 9 plans pour 100 exploitations).

Corrolaire de ce développement agricole, l'expansion de l'industrie agro-alimentaire en Pays de Loire a été le fruit de l'action des acteurs économiques et étatiques.

B) LE DEVELOPPEMENT DES IAA REGIONALES

Dans le domaine des IAA, le rôle des acteurs coopératifs et privés s'est révélé déterminant en terme de modernisation, de débouchés pour les productions agricoles régionales, et d'ouverture sur de nouveaux marchés.

a - Le rôle des acteurs économiques coopératifs et privés

Alors que l'agriculture a pu bénéficier du dynamisme des syndicats agricoles pour se transformer et affronter la réalité du monde économique moderne, le secteur de l'industrie agro-alimentaire régionale, quasi dépourvu d'organisations patronales, a connu le développement grâce à la présence des structures coopératives, mais aussi aux initiatives engagées par des entrepreneurs privés.

- Les coopératives: vers une ère industrielle

La loi d'orientation du 8 août 1962 incite à l'organisation économique des producteurs et pendant plus de 30 ans, la majorité des aides à l'investissement seront vouées à la création de groupements de producteurs. Cette politique a joué un rôle déterminant dans l'Ouest sur les filières de production animales. A titre d'exemple, en 20 ans, dans l'ouest de la France, la production de porcs issus de groupements est passée de 4 à 95 %. Ceci a permis à des pans entiers de l'agriculture régionale d'accéder à une taille critique industrielle, leurs permettant d'abaisser leurs coûts de production dans une proportion importante, de gagner en compétitivité, et en part de marché. Outre l'incitation des pouvoirs publics à l'organisation des agriculteurs au sein de coopératives ou de groupements de producteurs, des firmes agro-industrielles comme par exemple Sanders (alimentation du bétail) ont signé des contrats d'intégration avec de nombreux paysans. Ces contrats ont été légalement entérinés en 1970.

Dès 1972, le législateur confère aux coopératives le droit de réaliser 20% de leur chiffre d'affaires avec des non-coopérateurs. Cette dérogation au principe de l'exclusivisme illustre une réelle volonté d'ouverture de ces organisations aux réalités commerciales, et va leur permettre de s'engager dans une voie de plus en plus industrielle. Certains y voient un détournement de leur rôle fondateur, mais l'évolution prouve qu'il s'agit certainement d'un mal nécessaire pour le développement économique régional. La coopération a, à ce sujet, connu plusieurs phases.

A partir du milieu des années 70, apparaissent les premiers problèmes de surproduction, de réduction du nombre d'agriculteurs et de tensions sur leurs revenus. On entre dans une période de transition des structures sociales des exploitations. La période 1972-1975 fut ainsi marquée par des manifestations d'adhérent-coopérateurs (grèves du lait...) accusant les coopératives de ne pas leur garantir des prix suffisants. La volonté de s'organiser syndicalement "contre" ou plutôt à l'intérieur des coopératives, pour défendre en particulier leurs revenus, souligne la dichotomie existant au sein de la sphère agro-alimentaire: d'une part des

agriculteurs soucieux de préserver leurs acquis, d'autre part des industriels soumis à des impératifs concurrentiels. L'implication des structures syndicales dans les conseils d'administration des coopératives (ce que l'on appelait "l'entrisme") a sans doute permis d'éviter l'éclatement du système. Il en résulte que l'agro-industrie coopérative a eu un effet d'entraînement indéniable sur la production agricole (exemple de la CANA sur le lait), et l'intérêt de travailler ensemble plutôt que les uns contre les autres l'a rapidement emporté. Pourtant alors que la période 70-80 avait vu naître une agriculture structurellement excédentaire ayant autorisé les IAA y compris coopératives, à peser de tout leur poids sur le marché, et donc à infléchir les prix, la décennie 80 marque un renversement de tendance. Ni les producteurs, ni les industriels ne peuvent s'affirmer comme décideur en matière de prix. La grande distribution, par sa puissante concentration économique, les dictent sans entrave à des IAA en quête de débouchés. Il en résulte par voie de fait un infléchissement notoire des prix agricoles et donc des revenus des exploitants. Cette perte de pouvoir commercial, l'avènement des quotas laitiers (1984), la perspective de la réforme de la PAC, ont entraîné une modification sensible du système coopératif, qui cherche de plus en plus à valoriser les produits agricoles et à se tourner vers le consommateur final. Ainsi la forme coopérative traditionnelle, d'approvisionnement et de collecte, a été conservée à l'amont, tandis que les activités d'aval (transformation et commercialisation), se sont développées à travers la création de filiales industrielles, adoptant le plus souvent le statut de Société Anonyme (exemple pour la CANA de Val d'Ancenis-lait- ou de la SOVIBA -viande-). En outre, on peut sans craintes affirmer que le mouvement coopératif a bien réalisé que les enjeux dépassent aujourd'hui le simple cadre régional. La CCAOF (Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest de la France) est là pour démontrer que la dimension jugée efficace semble être interrégionale.

- Les initiatives privées

D'autre part on doit considérer l'influence du secteur privé sur le développement économique régional. Ces firmes, dont certaines sont implantées dans la région depuis une centaine d'années, constituent les symboles de l'agro-industrie locale.

On peut citer la Biscuiterie Nantaise, LU, et plus récemment St Michel pour le secteur de la biscuiterie, Béghin-Say pour la sucrerie, Saupiquet pour la conserverie et les plats cuisinés, Besnier pour le lait, Bel pour la fromagerie, Arrivé et LDC pour la volaille, Bahier et Luissier Bordeaux Chesnel pour la charcuterie... la liste n'est pas exhaustive, et on doit rappeler que les coopératives exercent elles aussi une importante activité industrielle : la CANA et ses produits "Paysan Breton", COLARENA-Eurial avec la marque "Nactalia".

Les multi-nationales sont aussi présentes sur le terrain, par le biais de participations, ce qui démontre bien l'enjeu stratégique et commercial que représentent certaines firmes des Pays de la Loire. BN, leader sur le marché des goûters, d'abord sous le giron de Général Mills puis de Pepsi Cola en est le plus parfait exemple.

L'atout de l'agro-industrie en Pays de la Loire est de pouvoir faire bénéficier les produits fabriqués de l'image de qualité, de tradition et de savoir-faire acquise au fil des ans. En contrepartie, en tant que 1er secteur industriel régional, elle est source de nombreux emplois et investissements concourant au dynamisme et à la modernisation locale. Cette position explique qu'elle soit l'objet des attentions des collectivités locales et de l'Etat.

b- Les politiques publiques en faveur du développement des IAA

Assurer l'avenir de l'agriculture et de l'alimentaire, dans les Pays de la Loire, passe, comme tend à le démontrer notre étude, par la recherche du développement d'une chaîne de valeur allant du producteur à l'industriel.

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une démarche de filière, impliquant la convergence des intérêts des divers acteurs économiques. Au centre du débat actuel, les IAA s'alignent à l'interface entre le rapport au terroir lié à la logique des producteurs, et l'interprétation des signaux de consommation émanant de la grande distribution. Importée des modèles anglo-saxons, une "inversion culturelle" nous est justement illustrée par le pilotage des filières par l'aval, provoquant une rupture dans la convergence des intérêts agricoles et alimentaires. On s'éloigne alors de la notion de filière idéalisée, laquelle opèrerait la synthèse entre qualité, sécurité alimentaire et identité régionale. La filière agro-alimentaire des Pays de la Loire doit être perçue comme la résolution d'une équation où l'agro-alimentaire serait le résultat de la synthèse entre agriculture et industrie alimentaire.

C'est ici que le rôle des collectivités territoriales prend sa source. Bénéficiant du recul nécessaire, leur vision à long terme des enjeux économiques et sociaux devrait permettre de ne pas opter pour la solution de facilité, consistant à s'engager dans une pure logique d'assemblage. Leur action prend toute sa dimension dans leur faculté à gérer l'espace rural et assurer une synergie potentielle entre les agriculteurs et les industriels locaux. L'identité régionale tant convoitée, résulte certainement du succès de cette idée maîtresse.

- Les lois de décentralisation et les nouvelles compétences

Les lois de décentralisation de 1982 ont conféré aux collectivités territoriales des compétences économiques et financières à l'échelle régionale, parallèlement à des attributions en matière de formation et d'aménagement du territoire. Il s'agit donc pour la région de favoriser tout ce qui peut contribuer à l'innovation dans l'entreprise et à l'interconnexion entre la recherche et le milieu industriel. La réhabilitation des entreprises, pourvoyeuses d'emplois et de richesses, passe par l'unification de ressources scientifiques, techniques, économiques et sociales. C'est en ce sens que peut se définir la mission de développement économique de l'agriculture et des IAA.

De nos jours les Pays de la Loire ont accompli leur croissance économique agricole et agro-industrielle, en terme de volume notamment. Leur avenir réside dans la construction de la complexité économique c'est à dire dans la structuration et la promotion de l'innovation, fruit des échanges entre les divers économiques. Celle-ci est la seule apte à assurer la pérennité du tissu socio-économique régional. Cette structuration peut se définir comme l'avènement d'un maillage, d'un réseau d'interdépendances entre chacun des acteurs des Pays de la Loire.

A l'encontre des grands groupes, dont les enjeux de dimension internationale, dépassent le cadre régional et mettent en cause leur capacité novatrice, les PME - PMI sont au coeur du tissu économique. Leur capacité d'adaptation aux exigences du marché, leur contribution au développement économique liée à l'innovation, en font un des interlocuteurs privilégiés des collectivités territoriales. En sus, ces entités économiques s'avèrent être un outil d'homogénéisation de l'espace géographique et économique.

Ayant bien cerné les enjeux du développement économique, les acteurs ont souhaité faciliter une activité de conseil technologique et de soutien financier. Une distinction peut être

opérée entre d'une part l'autorité étatique, et d'autre part des institutions locales telles la CCI, les institutions financières (rôle majeur du Crédit Agricole) ou les technopoles régionales (Atlantpôle à Nantes), associées à des réseaux de conseillers technologiques (création en cours de "Pays de la Loire Innovation") ou encore des groupes de réflexion composés d'industriels (ARIAPAL).

- Les aides à l'investissement

L'Etat aide les entreprises du secteur alimentaire à investir; il le fait en poursuivant des objectifs de politique industrielle et d'aménagement du territoire. Les entreprises peuvent aussi obtenir des aides de l'Union Economique ou des collectivités, sous diverses formes. Les grandes orientations de la politique agro-industrielle s'affirment comme suit :

- organiser les filières et accroître la compétitivité des IAA,
- dégager des priorités sectorielles,
- faciliter les restructurations tout en conservant un tissu de PME performantes,
- promouvoir la qualité,
- soutenir la recherche et l'innovation,
- contribuer au développement des zones rurales.

Leur concrétisation se traduit par diverses mesures, à commencer par la P.O.A.(Prime d'Orientation Agricole). Celle-ci est une prime en capital, versée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour soutenir les opérations de création, d'extension, de regroupement ou de modernisation des entreprises de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et alimentaires. L'intérêt économique de chaque opération (importance de l'entreprise, projet d'investissement) est apprécié pour déterminer le montant de la prime. La POA est déconcentrée, les décisions d'attribution (très sélectives) sont prises par le préfet de Région. Les secteurs en bénéficiant de façon prioritaire, sont ceux représentant un enjeu particulier ainsi que ceux dans lesquels les investissements de production tiennent en général une large place et en tout cas, constituent une charge financière importante, notamment par rapport à un taux de rentabilité peu élevé. La P.O.A. sert donc à appuyer des investissements qui permettront d'élaborer des produits alimentaires destinés à la consommation, ou encore semi-finis destinés aux industries de transformation. Ils assureront ainsi la valorisation et l'écoulement de certaines productions agricoles et auront une incidence sur l'emploi dans les IAA. Par contre, en sont exclus, les secteurs dégagant une forte marge et dont la compétitivité et la rentabilité permettent le financement propre de l'outil. La diversité régionale des secteurs de l'agro-alimentaire justifient des interventions spécifiques, adaptées et donc déconcentrées au niveau régional, seules aptes à traduire à l'échelon local les plans sectoriels définis par l'Etat.

Parallèlement, la P.A.T.(Prime d'Aménagement du Territoire) est un des instruments de la politique menée par l'Etat, visant à assurer un meilleur équilibre entre les régions et lutter contre les effets négatifs des évolutions concernant les structures industrielles et rurales. Elle entend encourager la localisation des entreprises dans les parties du territoire considérées comme prioritaires, en raison à la fois de leurs problèmes d'emploi, de leurs perspectives et de leur position géographique. Cette subvention d'équipement, sollicitable par les IAA, voit aboutir des opérations de création, d'extension, ou de maintien d'activités. Il convient de noter qu'un dispositif géré de manière déconcentrée par les préfets de Région se mettent en place. Cette P.A.T. "petits projets" est appelée Aide à l'Investissement Industriel en Zone Rurale (A.I.I.Z.R.). Prévues par le CIAT du 5 novembre 1990, elle veut tenir compte du fait que de

nombreux projets présentés par les PME-PMI des zones rurales ne remplissaient pas les conditions réglementant la P.A.T..

Les aides des collectivités territoriales interviennent de façon significative pour favoriser la création d'entreprises, assurer le développement, la modernisation et la transmission d'entreprises, attirer des projets d'implantation ou d'extension ayant des incidences fortes sur l'emploi et le maintien ou la diversification d'activités économiques au niveau local ou régional. Ces aides peuvent être attribuées sous forme de primes régionales à la création d'entreprise, d'avances remboursables, d'aides à la réalisation de locaux industriels, de bâtiments relais, de renforcement des fonds propres des entreprises, d'exonérations de la taxe professionnelle. Néanmoins, l'évaluation de l'impact réel de ces aides reste difficile à établir.

L'exposé de telles mesures ne va-t-il pas dans le sens d'un intérêt notoire des élus pour le maintien de la ruralité? Et ce, d'autant plus qu'elles se trouvent renforcées par une activité de conseil technologique financée par l'Etat et la Région, vouée à mobiliser le développement de la recherche, et le faire aller de paire avec le développement économique.

- Développement économique et potentiel d'innovation régional

Ainsi, le développement économique, profitant de l'innovation, résulte de la connexion entre recherche et industrie. On doit dans ce cadre rappeler le rôle de l'ANVAR qui assure la répartition des crédits et aides à la recherche. Celle-ci se verra favorisée par la présence, au coeur du tissu agro-industriel, d'organisme de recherche, d'Ecoles spécialisées, d'Université et de centres techniques.

En outre, la Direction du développement économique régional, au sein de laquelle un service "recherche et transfert de technologie" assure le financement de programmes scientifiques, assume un rôle important pour la diffusion de l'innovation. Des pôles de compétences révélés dans le "livre blanc" de la recherche ont été définis: il s'agit du pôle semence à Angers, du pôle nutrition à Nantes, et du pôle génie des procédés à l'Enitiaa de Nantes. On peut également citer le programme de valorisation non alimentaire des macromolécules (VANAM). Dans le domaine des bio-technologies, les Pays de la Loire accusent un certain retard sur le voisin breton, qui avec son programme BRITA contribue à l'investissement, aux installations, à l'exportation et à l'innovation dans ce secteur d'avenir. D'autre part, pour les entreprises industrielles, le facteur formation du potentiel humain est extrêmement important, et la Région bénéficie dans ce domaine de nombreux atouts: l'Enitiaa, l'Enithp, l'Ecole Nationale Vétérinaire, l'ESA, les DESS agro-alimentaires de la Faculté de Nantes.

La mise en évidence des enjeux du développement économique des Pays de la Loire nous a permis de cerner le rôle moteur initial du syndicalisme agricole. Aujourd'hui divisé, davantage orienté vers la défense des intérêts des agriculteurs, que vers le développement de l'agriculture, ce syndicalisme n'a pas trouvé d'écho au sein d'un monde industriel et commercial en position de force. Il revient donc de plus en plus aux élus d'assurer un pilotage de proximité favorisant une efficacité économique et sociale optimale, et de structurer la chaîne de valeur qui assurera le développement du secteur. En tant que contrepoids au centralisme parisien, la Région est habilitée à promouvoir le développement économique. Néanmoins, ses compétences actuelles encore trop restreintes font que la vraie dimension politique serait plutôt interrégionale. Ne va-t-on pas vers une rédefinition même de la notion de région?. Le Grand Ouest (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire) pourrait allier ses compétences et ses

forces pour résoudre des défis dépassant le cadre local, comme l'environnement, l'Europe ou l'explosion des échanges internationaux. C'est d'ailleurs dans cette perspective que des initiatives comme le Pôle Agronomique Ouest tentent de fédérer de façon cohérente les efforts interrégionaux. La solution serait de conjuguer identité régionale, garante de valeurs, de qualité et de cohésion, à l'ouverture vers d'autres régions, permettant d'organiser un développement économique harmonieux, et de conférer une envergure européenne à l'entité créée.

BILAN ET PERSPECTIVES

En 1965, le plan de développement et d'aménagement des Pays de la Loire définissait les ambitions et les orientations souhaitables pour la toute nouvelle circonscription administrative.

En ce qui concerne l'agriculture, les objectifs consistaient en une intensification des productions laitières et bovines, un développement des productions porcines et avicoles et la promotion d'une viticulture et d'un maraîchage de qualité. A cette fin, la réorganisation des structures foncières et la diffusion du progrès technique par l'amélioration de la formation des agriculteurs se révélaient indispensables. Trente ans plus tard, les objectifs fixés sont atteints et même dépassés tant pour la diminution de la population active agricole que pour la diversification et l'accroissement en volume des productions.

Pour les IAA, dont l'activité devait stimuler la production agricole régionale, les priorités établies étaient d'une part de développer de nouvelles productions afin d'être moins exposées à la conjoncture, et d'autre part, de favoriser le renforcement des pôles industriels de la conserverie et de la biscuiterie. Au regard de ces objectifs, il apparaît que les résultats obtenus restent plus mitigés: la biscuiterie est toujours présente, l'industrie animale (alimentation, viandes...) s'est considérablement développée, alors que la conserverie, malgré la subsistance de quelques fleurons comme Saupiquet ou Tipiak, a connu un déclin très significatif et une délocalisation vers d'autres régions (Picardie pour les légumes, étranger pour le poisson).

Dans ce cadre, on peut estimer que les politiques publiques nationales et régionales ont démontré avoir une bonne efficacité pour le monde agricole, puisque les crédits, très importants (quand on prend en compte le soutien des marchés), ont été correctement exploités et valorisés par des organisations professionnelles et des hommes au volontarisme marqué.

A l'inverse, malgré des efforts réels, la politique publique a eu moins de prise sur l'orientation et le développement des IAA. Ainsi les crédits, déjà nettement inférieurs à ceux octroyés à l'agriculture, ont présenté une moindre aptitude à influencer la diversification ou la localisation d'industries agro-alimentaires pour qui les contraintes stratégiques, commerciales et logistiques peuvent l'emporter sur les intérêts publics.

Pour l'avenir, il semble que l'agriculture régionale, performante et diversifiée dispose de bonnes perspectives de développement. Dans la continuité de sa modernisation, elle a su se constituer de nombreux atouts, tant pour les produits de masse (lait, viandes...), que pour les produits de qualité (vins, volailles labels...). Dans cette logique, il est certain que les relations de plus en plus intenses de l'agriculture avec les activités de transformation seront nécessaires pour répondre à une segmentation accrues des marchés agricoles. En outre, il semble aujourd'hui que le monde agricole ne se voit confier une nouvelle fonction. Face à l'apparition de nouveaux enjeux et de nouvelles contraintes, comme l'environnement, on assiste à l'émergence d'une agriculture d'aménagement du territoire dont l'ambition est de contribuer à l'occupation et à l'entretien de l'espace régional.

De leur côté, afin de conserver leur place de premier secteur industriel régional et de renforcer leur position relative sur les marchés, les IAA ligériennes doivent impérativement s'attacher à développer une industrie de seconde transformation, leur permettant de se rapprocher du marché de consommation finale et de drainer plus de valeur ajoutée qu'elles n'en sont actuellement capables. Le problème sera alors de savoir si la production agricole régionale saura faire face au défi industriel, et particulièrement aux tendances de localisation d'une partie des entreprises vers les lieux de consommation ?

Enfin, il apparaît aux yeux de tous que les IAA ont un rôle incontournable à jouer dans la construction de l'identité régionale. Pourtant, compte tenu de la place occupée par l'ensemble du Grand Ouest dans l'industrie agro-alimentaire nationale et même européenne, on peut s'interroger sur la capacité de notre circonscription régionale à relever les défis de marchés devenus mondiaux. Une identité, bâtie autour du concept de l'Ouest Français aurait, sans aucun doute, plus de valeur et de poids qu'une identité "Pays de la Loire" dont la cohésion historique par trop récente, et surtout la dimension trop étriquée restreignent naturellement les aptitudes. Les qualités et compétences des cinq départements de la Région peuvent prendre toute leur valeur et leur signification dans un ensemble plus vaste, source de dynamisme et de synergies interrégionales.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE:

M.R. BEDES *"Terres de l'Ouest : histoire d'une coopérative agricole, la CANA"* Ed. ACL Crocus 1989.

R. BOURRIGAUD *"La fin du bloc agraire en Loire-Atlantique, les relations du syndicalisme paysan avec le syndicalisme ouvrier de 1957 à 1967"* Mémoire de DEA Droit social et mouvements sociaux contemporains 1984, Université de Nantes, Faculté de Droit et Sciences Politiques.

Y. CHAVAGNE *"Bernard LAMBERT, 30 ans de combat paysan"* La Digitale, 1988.

F. JOSEPH *"Filière Agro-alimentaire : Présentation générale"*, Problèmes d'actualité, Février 1993.

B. LAMBERT *"Les paysans dans la lutte des classes"* coll. Politique Seuil, 1970.

E. PISANI, Groupe de Seillac *"Pour une agriculture marchande et ménagère"* coll. Monde en cours, Ed. de l'aube, 1994.

CNRS-EPR Pays de la Loire *"1945-1980 : le changement en Pays de Loire"*, action thématique programmée, observation du changement social et culturel Région Grand Ouest, Université de Nantes / du Maine, 1981.

Journal Officiel de la République Française *"Plan régional de développement et d'aménagement des Pays de la Loire"*, n°1258, 1965.

AGRICULTURE:

Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire - Conseil Régional *"Regard sur l'Agriculture des Pays de la Loire"*, Décembre 1987.

AGRIFUTUR *"Recueil de statistiques agricoles de la Région et des départements des Pays de la Loire de 1970 à 1993"* Octobre 1994.

Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire *"Préparation du 11ème plan, situation économique et perspectives"*

DRAF-SREA *"Les productions fruits et légumes en Pays de la Loire"*, 1991.

DRAF-SREA *"La filière viti-vinicole dans les Pays de la Loire"*, 1990.

DRAF-Comité Interprofessionnel Porcin *"La filière porcine"* Pays de la Loire, 1991.

CES (Conseil Economique et Social) *"L'horticulture ornementale"* Région Pays de la Loire 1992.

CNIH, Oniflor *"L'horticulture française : synthèse économique"* Juillet 1990.

DRAF "*Indicateurs Ruraux*", 1985.

IAA:

Ministère de l'Agriculture-AREEA-SERPJA "*La situation des IAA en 1975*" région Pays de la Loire, Nov. 1976.

CRCI (Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie) "*Etude du secteur industriel agricole et alimentaire*" Service des Etudes Economiques, Mars 1979.

DRAF (Service Régional de l'Agriculture) et ASSOCIATION REGIONALE DES IAA "*Les industries agricoles et agro-alimentaires*", juin 1981.

DRAF-Ministère de l'Agriculture "*Les IAA dans les Pays de la Loire : L'industrie laitière*" 1989.

DRAF "*Rapport d'information sur le développement de l'industrie agro-alimentaire en Pays de Loire*", Octobre 1983.

SREA (Service Régional de l'Economie Agricole) "*L'industrie laitière dans les Pays de la Loire*" DRAF, 1989.

DRAF Région Pays de la Loire (R. Charrier, M. Girodo, M. Lemasson) "*Les Industries agro-alimentaires dans les Pays de la Loire*", avril 1993.

Economie et gestion Agro-Alimentaire "*Politique industrielle agro-alimentaire et développement de la qualité*" numéro spécial DGAL, n°25 octobre 1992.

AGRIFUTUR "*L'agro-industrie dans les Pays de la Loire, situations et perspectives*", février 1994.

OUEST ATLANTIQUE "*Etudes agro-alimentaire, horizon 1985, Bretagne , Pays de Loire*", Association pour le développement industriel de l'Ouest Atlantique, Calendrier de réunions de travail, 1976-77.

A.FERI "*L'équipement de production des industries agro-alimentaires, région des Pays de la Loire*" APRODI, octobre 1985.

STATISTIQUES ET ETUDES GENERALES:

CRCI (Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie) "*Tableau de bord de l'économie des Pays de la Loire*", dossiers régionaux, édition 1990.

CRCI (Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie) "*Tableau de bord de l'économie des Pays de la Loire*", dossiers régionaux, édition 1992-1993.

INSEE "*Tableaux économiques des Pays de la Loire : résultats 1991*" Ed. 1992, Pays de la Loire.

INSEE "*Statistiques et développement, bilan annuel 1991, résultats 1990*" Ed. 1991 Pays de la Loire.

CES (Conseil Economique et Social) des Pays de la Loire "*Population et Espace*", Juin 1993.

Regards sur la France "*Regard sur l'espace rural*" Pays de la Loire.

INTERVIEWS ET RENCONTRES

Michel AUBINAIS (Chambre Régionale d'Agriculture d'Angers),

François COLSON (INRA LERECO Nantes),

Marc GIRODO (SREA/DRAF),

Médard LEBOT, Ancenis (ancien animateur de la FRSEAO),

Jean-Louis NEUMAN (Association pour l'Etude et la Promotion du POLE AGRONOMIQUE OUEST),

Jean RENARD (Professeur de Géographie à l'Université de Nantes).